

JOURNAL
HELVETIQUE
OU
RECUEIL

DE PIÈCES FUGITIVES DE
LITTÉRATURE CHOISIE;

DE POÉSIE ; DE TRAITES
d'Histoire , ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse , que des Païs Etrangers.

DEDIE AU ROI.

FEBVRIER 1745.



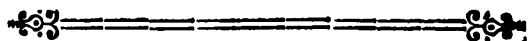
A NEUCHÂTEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES 1745.





JOURNAL
HELVETIQUE,
DEDIE AU ROI.
FEVRIER 1745.



EXPLICATION

*De ce que St. PAUL dit du V. COMAN-
DEMENT dans son Epitre aux Ephésiens.*

MONSIEUR,

Vous avez souhaité que je vous ren-
disse raison du changement que vous
avez remarqué depuis quelque tems, dans
la Promesse faite au V. Comandement du
Décatalogue. Je vous ai dit sur cette nou-
velle Explication, tout ce que j'en savois*.
Je vous ai marqué de quelle date elle étoit,
& qui sont ceux qui nous ont doné les
G 2 pré-

* Journ. Helvet. Janvier p. 32.

premiers cette ouverture. Il s'agit, pour achever cette Matière, d'aplanir un Passage qui vous fait encore quelque peine.

St. Paul exhortant les Enfants à s'aquiter de leurs Devoirs envers leurs Parens, rappelle le Précepte du Décalogue, *Honore ton Père & ta Mère*, & il ajoute, que c'est le premier Comandement avec Promesse*. Voilà qui fait de la peine. Comment cet Apôtre peut il dire que le V. Comandement est le premier qui soit accompagné d'une Promesse? A-t-il oublié celle que renferme le II. Comandement? Peut-on voir une Promesse plus positive, & même plus magnifique que celle de faire miséricorde pendant mille Générations?

Je sai bien que l'on répond à cela que la Promesse du II. Comandement est générale, & que celle-ci est particulière. Cependant, *Monsieur*, si vous l'examinez bien, vous trouverez qu'elle regarde particulièrement ceux qui s'éloignent de l'Idolatrie. Quand Dieu dit qu'il punit l'iniquité des Pères sur les Enfants, il entend par ce péché là, le Culte idolatre. *Ceux qui le haïssent*, sont ceux qui abandonnent l'Éternel pour servir d'autres Dieux: *Ceux qui l'aiment & qui gardent ses Comandemens*, sont ceux qui s'attachent à lui, & qui cherchent à lui plai-

* Ephes. VI. 2.

plaire. Dans ce Comandement tout est relatif au péché de l'Idolatrie. Autrement pourquoi placer dans cet endroit ces Promesses & ces Menaces? Elles devroient être à la tête ou à la fin du Décalogue. Ce Dieu qui est représenté come *jalous*, dans le II. Comandement, punit ceux qui servent d'autres Dieux. *Ceux qui gardent ses Comandemens*, sont donc clairement, dans ce Précepte, ceux qui servent l'Eternel, par oposition à ceux qui servent d'autres Divinités. L'obéissance est mise là pour désigner le Culte. La Promesse du II. Comandement peut donc être regardée come particulière, aussi bien que celle du V.

Coment donc expliquer ce que dit St. Paul, que *c'est le premier Comandement avec Promesse*? On dit ordinairement là dessus, que la pensée de l'Apôtre est, que c'est le premier Comandement de la II. Table, qui soit acompagné d'une Promesse. Mais quand on acorderoit aux Interprètes que l'on peut sous-entendre les deux ou trois mots qu'ils veulent suplérer ici, ils ne seroient pas fort avancez. C'est quelque chose d'assez froid de faire dire à St. Paul que de tous les Devoirs qui regardent le Prochain, celui d'honorer nos Parens, est le premier à qui le Législateur ait promis

102 JOURNAL HELVÉTIQUE

quelque chose, puis qu'il n'y en a point d'autres qui aient des Promesses.

Mr. *Le Clerc* a bien senti cet inconvénient. Il a essayé d'y remédier par une Remarque critique. Il observe dans une de ses Notes sur *Hammond*, que le Mot Hébreu, *Achad* signifie également *premier & seul*. Il voudroit donc que l'on traduisit que le V. Comandement est le seul qui ait une Promesse; & il entend come les autres, qu'il est le seul de la II. Table qui ait cet avantage. Mais, *Monsieur*, vous trouverez dans *Grotius* une Observation qui nuit beaucoup à cette Explication. C'est que tous les autres Préceptes de cette II. Table sont d'une nature à ne pouvoir pas avoir une Promesse. Ce sont proprement des défenses de comettre quelque crime. Or les Docteurs Juifs ont remarqué judicieusement, que les Législateurs n'ont pas acoutumé de faire espérer quelque récompense à ceux qui s'abstiendront de quelque grand péché, come le Meurtre & l'Adultere. Si l'on joignoit quelque chose à de semblables Loix, pour les rendre respectables, ce seroit plutôt des Menaces que des Promesses. Le V. Comandement étant positif, étant le seul qui recomande un Devoir, & tous les autres étant des Défenses, il étoit inutile de remarquer qu'il avoit

avoit une Promesse , préférablement aux autres , qui de leur nature n'en comportent point.

Que voudra donc dire St. Paul dans ce Passage des Ephésiens ? Je reconois , *Monsieur* , qu'ici , come dans bien d'autres occasions , il est plus aisé de détruire que d'édifier ; il est plus aisé de réfuter les autres que de dire quelque chose de satisfaisant. Cependant ce n'est pas tout à fait perdre son tems , que de prouver que quelque endroit de l'Écriture Ste est manqué , parce que par là on excite les bons Critiques à travailler à nouveaux fraix , & à faire quelque nouvelle tentative pour découvrir la pensée de l'Apôtre.

Mais pour vous montrer que je ne voudrois pas que l'on me reprochât que je suis du nombre de ceux qui imposent des fardeaux aux autres , sans vouloir prendre pour eux mêmes la moindre partie de la Charge , je vai faire quelque éfort pour éclaircir ce Passage. Si je n'y réussis pas , je pourrai par là exciter quelque autre plus habile que moi , à mieux faire.

Je comence par présenter les paroles de St. Paul dans leur entier. *Honorez votre Père & votre Mère* , dit - il , *qui est le premier des Comandemens qui ait une Promesse. Afin que vous soiez heureux , & que vous viviez long-*

long tems sur la Terre. Je croi qu'on s'est trompé doublement sur ces paroles. Quand St. Paul dit que ce Comandement est accompagné d'une Promesse, il me semble qu'il n'a pas voulu dire simplement que Dieu y avoit ataché en général quelque récompense, mais il a voulu désigner par là, la Promesse particulière qui est exprimée dans la suite, je veux dire la Promesse d'être heureux, & de vivre long-tems dans le Pais de Canaan. Il faut donc lier ce 3me Verset avec le second, de cette manière; *Honorez votre Père & votre Mère, c'est le premier Comandement qui ait cette Promesse-ci, afin que vous soiez heureux, & que vous viviez long tems sur la Terre.*

On a remarque bien des fois que la division de l'Ecriture Sainte par Chapitres & par Versets, nuit beaucoup à ceux qui en cherchent le sens. Par là on a détaché des choses qui devoient être nécessairement liées. Et come si la division des Versets n'étoit pas encore un assez grand obstacle à ceux qui cherchent le sens complet d'une proposition, les anciennes Versions avoient encore trouvé à propos de mettre en Parenthèse ces paroles (*qui est le premier Comandement avec Promesse*) nouvelle manière de détacher encore davantage ce qui ne Pétoit déjà que trop. *Mr. Le Clerc* lui même

me a renfermé entre deux Crochets ces paroles qui nous embarrassent. Je parle de sa Version Françoisé du N. T. C'est là couper ce qu'il falloit lier. La nouvelle Version de Genève a heureusement rétabli cette liaison.

Une seconde erreur qui a fait jusqu'ici manquer le sens de ces paroles, c'est que l'on a trop limité la signification du mot de *Premier*. Les uns l'ont restreint à la II. Table de la Loi. C'est là le 1er Comandement, disent-ils, de cette partie du Décalogue qui regarde le Prochain Belle subtilité! D'autres l'entendent come si c'étoit le *premier* de tout le Décalogue, qui ait une Promesse. Ce sens seroit beaucoup plus raisonnable que l'autre; mais, come nous l'avons vù, il ne lui manque que d'être vrai.

Je croi donc que quand St. Paul a dit que le V. Comandement est le 1er qui eut une Promesse, il ne renfermoit pas les Comandemens de Dieu dans le Décalogue seul, mais qu'il avoit en vüe toutes les Loix que Dieu avoit donées à son ancien Peuple. Ceux qui ont lû avec quelque attention les Livres de Moïse, ont pû remarquer que la Promesse du País de Canaan est répétée dans divers endroits. Quelquefois elle est faite d'une manière générale,
mais

mais elle est aussi quelquefois attachée à de certaines conditions. Souvent le Législateur la fait dépendre de l'observation générale de la Loi de Dieu*. Il la fait aussi dépendre de l'observation de certains Devoirs particuliers. Moïse dit, par exemple, aux Israélites ; *Vous aurez des Pierres à peser justes & exactes ; Vous ne vous servirez point de faux poids & de fausses mesures ; Et voici le Motif pour les y porter, Afin que vos jours soient prolongés dans le País que l'Eternel votre Dieu vous donne.* La même Promesse est attachée à quelques autres Devoirs particuliers. Il me semble donc que St. Paul veut dire aux Juifs convertis au Christianisme, qui se trouvoient dans l'Eglise d'Ephèse ; „ Parcourez tous ces divers sèrens Comandemens que Dieu donna autrefois à vos Ancêtres par Moïse, vous trouverez la Promesse du País de Canaan annexée à l'observation de quelques unes de ces Loix. Mais remarquez bien que la première fois que cette Promesse a été attachée à quelque Comandement particulier, ça été à celui d'honorer son Père & sa Mère. Cette Promesse d'une longue prospérité dans ce País fertile & abondant, étoit tout ce qui pouvoit flater & intéresser le plus vos Ancêtres. Vous

„ de-

* Voyez Deuter. IV. 40. V. 33. VI. 1. 2. XXXII. 46.47.

„ devez donc juger de l'importance du
 „ Devoir par la grandeur des biens qui
 „ leur étoient promis, s'ils l'observoient.
 Je viens de proposer cette Explication à
 un de mes Amis, pour savoir ce qu'il en
 droit, & il m'a fait une difficulté que je
 ne vous dissimulerai point. „ Il est bon,
 „ m'a t il dit, de se tourner de tous les
 „ côtez, pour doner un sens raisonnable à
 „ ce Passage. Vôte Explication est lité-
 „ rale, elle ne fait aucune violence aux
 „ termes, & elle ne demande pas que
 „ l'on y suplée rien. On peut cependant
 „ y trouver un petit inconvénient; c'est
 „ que vous faites faire à St. Paul sur le V.
 „ Comandement, une Remarque qui est
 „ plutôt du génie des Rabins que de celui
 „ d'un Apôtre. On fait que les Docteurs
 „ Juifs aimoient à compter scrupuleusement
 „ combien de fois une de leurs Loix se
 „ trouvoit dans les Livres de Moïse, où
 „ elle étoit raporté pour la première fois &c.
 „ La Remarque que vous prétez à St. Paul
 „ est assez dans le goût de celles des *Mas-*
 „ *soètes*. Ils s'occupoient de la Critique du
 „ Texte Hébreu; mais d'une manière à
 „ doner souvent dans la minucie.

Voici, *Monsieur*, la Réponse que j'ai
 faite; vous verrez si elle est satisfaisante.
 Quand mon Explication auroit le défaut
 d'a-

d'approcher un peu trop des Subtilités Rabiniques, je pourrois faire remarquer que *St. Paul*, qui avoit été à l'École de *Gama-liel*, pourroit avoir encore retenu quelques leçons de ce genre, & rien n'empêche qu'il n'en ait fait usage avec les Juifs. L'Épître aux Hébreux est remplie de raisonnemens acomodez à leur manière de penser. La Remarque dont il s'agit ici est beaucoup moins subtile que plusieurs autres qui se trouvent dans cette Épître. Ma pensée est que *St. Paul* dans cet endroit de l'Épître aux Ephésiens, a observé que cette Promesse de posséder la Terre de Canaan, qui se trouve répétée dans le Corps des Loix de Moïse assez fréquemment, se trouve pour la première fois jointe à un Précepte particulier, dans le V. Comandement. Mais ce n'est pas simplement par cette priorité de date que l'Apôtre veut rendre ce Devoir recomandable. Il veut sur tout faire sentir que cette Promesse est là dans sa véritable place. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à se rapeller l'allusion à l'irrévérence de *Cam* envers son Père. C'est ce qui a été développé précédemment*.

Il y avoit beaucoup de Juifs dans l'Église d'Ephèse. C'est proprement à eux que *St. Paul* rapelle cette Promesse faite anciennement à l'observation exacte de ce
V. Co-

* Journal Helvet. p. 36.

V. Comandement, non pas pour leur faire espérer rien de semblable sous l'Évangile, mais pour leur faire sentir l'importance de ce Précepte. Cet Apôtre en a usé de la même manière à l'égard de quelques autres Devoirs. *N'oubliez pas l'Hospitalité*, dit-il aux Hébreux, *car c'est en l'exerçant, que quelques uns ont reçu chez eux des Anges, sans le savoir* *. On voit bien que cela fait allusion à *Abraham* & à *Loth*, qui reçurent autrefois des Envoiez de Dieu **. St. Paul rapelle ces endroits de l'histoire Sainte, non pour faire espérer encore quelque chose de semblable, mais simplement pour faire sentir l'importance de ce Devoir. Il fait la même chose à l'égard de la Récompense promise dans le Décalogue au respect pour les Parens.

Cela nous conduit naturellement à la dernière Question que vous me faites sur cette Matière. Cette Promesse étant ainsi expliquée par les Règles de la Critique, & adaptée aux circonstances particulières où se trouvoient les Israélites, on demande quel usage il en faut faire aujourd'hui, & coment les Prédicateurs & les Catechistes, qui expliquent le Décalogue, doivent appliquer cette Promesse aux Chrétiens ?

Pour

* Hebr. XIII. 3.

** Genes. XVIII. 3. XIX. 1.

Pour répondre à votre Question, je croi qu'on doit comencer par expliquer ce Comandement par rapport aux Juifs, & relativement aux circonstances où ils se trouvoient quand Dieu leur dona sa Loi. Quand ensuite on fera l'aplication aux Chrétiens, il sera bon de remarquer en général, que sous cette Oeconomie, Dieu nous fait peu de Promesses temporelles. En particulier il faut défabuser ceux qui s'imaginent encore que Dieu ait promis de faire parvenir à un âge fort avancé ceux qui auront observé ce V. Comandement. Un Prédicateur qui explique le Décalogue, doit s'attacher à guérir le Peuple de ce préjugé, que le Législateur ait promis une longue Vie aux Enfans à proportion de leur soumission à leurs Parens.

Il me semble même que ce ne seroit pas un hors d'œuvre ni une digression inutile de faire sentir qu'une longue Vie n'est pas un avantage aussi réel qu'on le croit ordinairement. Pour se défabuser là dessus, on n'a qu'à faire bien attention aux infirmités ordinaires de la Vieillesse dans cet âge qui est la décadence de la Vie, nos forces s'afoblissent sensiblement. Nous ne marchons plus que pesamment & avec peine. Le plus souvent nos membres tremblent. Nos sens sont émouffez. Les Ali-
mens

mens ne flatent plus agréablement nôtre palais, & nous ne mangeons que pour conserver nôtre vie. La surdité ne manque guère d'accompagner aussi la Vieillesse. Cette incomodité nous prive presque entièrement de la Société des autres Homes. Alors pour n'être pas à charge à nos Amis, nous sommes réduits à nous concentrer en nous mêmes, & à nous entretenir avec les Morts par la lecture. Trop heureux encore, si la vue, afoiblie ordinairement par l'âge, nous laisse cette ressource. Si les yeux nous manquent, on conçoit aisément que ce n'est pas un état à envier que celui d'un Vieillard livré à ses seules Réflexions. Elles sont, pour l'ordinaire, fort tristes, & se ressentent de l'humeur chagrine, qui domine la Vieillesse. L'Esprit est fort dépendant du Corps, & baisse aussi fort souvent à cet âge là. Outre la mémoire qui ne nous sert plus, l'Ame ne fait plus ses fonctions come auparavant. L'afoiblissement de cette noble faculté ne peut que faire beaucoup de peine.

Mais suposons que nous puissions encore jouir d'une parfaite santé dans la Vieillesse, que le Corps & l'Esprit se trouvent encore bien disposéz, nous ne saurions au moins nous flater d'être à couvert de divers accidens extérieurs, que l'on peut regarder
come

comme l'apanage d'une longue Vie. *Juvenal* nous en a fait une peinture bien vive.

„ Quand on conserveroit, dit-il, la vi-
 „ gueur des Sens, & la force de l'Esprit,
 „ il faut être témoin de la Mort de vos
 „ Enfans, de celle d'une Femme que vous
 „ aimez, de celle de vos Frères & de
 „ vos Sœurs, quelle douleur! Le suplice
 „ naturel de ceux qui vivent long tems est
 „ de voir renouveler continuellement leur
 „ Deuil. Ainsi toute leur Vie se passe dans
 „ la tristesse & dans les pleurs *.

Ce même Poète ajoute qu'une longue Vie nous expose à bien d'autres maux; Mauvaises Affaires, Procès, Perte de Biens qui nous étoient nécessaires. On ne voit que trop de Vieillars, dit-il, abandonnez à leur misérable sort, & qui reconnoissent eux mêmes qu'ils ont trop vécu.

Si l'on vouloit tourner la chose d'un côté plus moral, & qui conviendroit encore mieux à la Chaire, on pourroit faire voir aux Chrétiens, qu'une longue Vie est ordinairement une longue suite de péchez, & que ceux dont Dieu prolonge les jours, auront un plus grand Compte à rendre que les autres.

Un

* Ut vigeant sensus animi, ducenda tamen sunt Funera gnatorum &c. *Juven. Sat. X. v. 240.*

Un Moraliste qui traiteroit cette Matière *ex professo*, pourroit ensuite apprendre aux Homes un secret pour vivre long-tems, sans sentir les inconvéniens & les infirmités de la Vieillesse, c'est de faire un bon usage de la Vie. C'est ce que le *Spéctateur Anglois* a établi d'une manière bien judiciaire. *Le tems de la Vie, dit-il, ne doit pas se compter par le nombre des Années, mais par l'usage que nous en avons fait, de même que l'étendue du Terroir n'est pas ce qui donne la valeur à un Bien fond, mais plutôt son Revenu annuel.* *

Cette ingénieuse pensée n'est rien moins que nouvelle. Elle se trouve déjà dans le *Livre de la Sapience*. „ Ce qui rend la „ Vieillesse vénérable, dit cet Auteur, ce „ n'est pas la longueur de la Vie, ni le nom- „ bre des Années, mais la prudence de l'Hom- „ me lui tient lieu de Cheveux blancs, & „ la Vie sans tache est une heureuse Vieil- „ lesse... Arrivé en peu de tems à la per- „ fection, il a rempli la course d'une lon- „ gue Vie **. *Clement Alexandrin* a employé cette pensée. *Ce n'est pas, dit il, de ce- lui qui a vécu plusieurs Années, que l'on peut dire qu'il a eu une heureuse Vieillesse, mais de*

H

celui

* Le Spéctat. Tom. III. Disc. LXIII. Voyez aussi *Journ. Helvet.* Octobre 1741. pag. 958.

** *Sapience* IV. 10.

celui qui aiant bien employé le tems qu'il a vécu , seroit digne de vivre toujours.

Après qu'un Prédicateur qui explique le V. Comandement , aura défabusé les Chrétiens sur cette prétendue Promesse d'une longue Vie faite aux Enfans soumis à leurs Parens , il me semble qu'il devoit aller plus loin. Il faudroit encore faire sentir que ce Précepte est d'une nature à ne devoir pas s'attendre à en être récompensé , au moins dans cette Vie. La raison en est sensible. C'est que ce que nous faisons pour nos Parens est proprement un acte de reconnoissance. C'est un retour des soins qu'ils ont pris de nôtre Education. Nous ne faisons donc que païer une Dette , en leur rendant une partie de ce qu'ils ont fait pour nous dans nôtre Enfance. St. Paul , dans l'endroit où il rapelle ce V. Comandement , comence par établir la justice de ce Devoir. *Enfans , dit-il , obéissez à vos Pères & à vos Mères , parce que cela est juste* *. Qu'y a-t-il de plus naturel , de plus juste que d'être soumis à ses Parens , que d'aimer , que d'honorer ceux à qui , après Dieu , nous devons la Vie ? Qu'y a-t-il de plus raisonnable que d'assister de nos Biens dans le besoin , ceux qui nous les ont donez , ou qui nous ont au moins mis en état de les

aque-

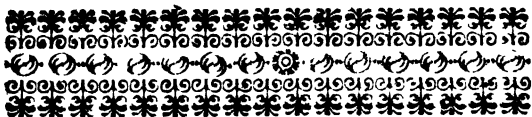
* Ephes. VI. 1.

aquerir? Quels soins ne prennent pas les Parens de nourrir & d'élever leurs Enfans, dans un âge incapable de se passer du secours d'autrui? Que de soins, que de sollicitudes, que de peines pour les entretenir, pour fournir à tous leurs besoins, & pour leur doner une Education propre à les rendre heureux? Que ne doit-on pas à un Père qui use sa Santé, qui abrège même ses jours pour établir avantageusement des Enfans qui doivent lui survivre? D'un autre côté, que ne doit-on pas à la tendresse d'une Mere qui ne soupire que pour le bonheur de ses Enfans? Que de fraïeurs, que de larmes, a la seule aparence d'une legere Maladie! Il faudroit donc être dénaturé pour manquer à ce que l'on doit à ses Parens; tout le monde en convient. Mais je vai plus loin, & je ne crains pas d'être contredit si j'avance que c'est la marque d'un mauvais cœur que de prétendre exiger quelque récompense pour s'être acquité d'un devoir aussi juste. Si Dieu en promit une autrefois aux Juifs, pour avoir rempli une obligation si naturelle & si indispensable, nous devons dire qu'il en usa ainsi à cause de leur grossièreté, ou come parle l'Écriture *à cause de la dureté de leur Cœur*. Mais il seroit indigne d'un Chrétien de rendre à ses Parens un honneur & des services si intéressés.

Mais quoi que dans cette occasion nous ne devions point agir par un motif d'intérêt, il y a cependant encore aujourd'hui sous l'Évangile, une récompense attachée à l'obéissance & à la soumission des Enfants. Il est certain que ceux qui honorent leurs Pères & leurs Mères, sont pour l'ordinaire plus heureux sur la Terre, que ceux qui manquent de respect pour eux. Les instructions, les avis que les Parens donnent à leurs Enfants, leur sont très salutaires. Ceux même dont la conduite n'est pas fort régulière ne laissent pas de donner des instructions qui peuvent mettre dans le bon chemin. Les Enfants qui honorent leurs Pères, profitant de leurs leçons & de leurs conseils, tiennent donc une conduite sage & réglée, qui rend leur Vie tranquille & heureuse, & qui les garantit de diverses disgrâces, qui sont les suites du dérèglement. Ceux au contraire qui n'ont pas les égards qu'ils doivent avoir pour leurs Parens, & qui méprisent leurs Conseils, s'abandonnent par cela même à divers vices qui troublent leur repos, & qui leur causent bien des amertumes. Ils vivent, par exemple, dans l'oïveté, dans la débauche; ils font mille actions étourdies, non seulement contraires au repos de leur Vie, mais qui vont même très souvent jusqu'à en abrèger le cours.

On peut donc dire qu'il y a une récompense dans cette Vie même atachée à la pratique de ce Devoir. Mais il ne faut pas douter que dans la Vie à venir il n'y en ait une tout autrement intéressante. Dieu est assez libéral pour récompenser magnifiquement des Vertus auxquelles la Nature seule nous oblige d'une manière indispensable. Ici je souscris volontiers aux Sens Mistiques que les Prédicateurs donent à la *Terre de Canaan* promise aux Enfans obéissans. Quand ils disent aux Chrétiens que la Terre promise à leur égard, c'est la Félicité du Ciel, ils ne disent rien que de juste. Je suis &c.





REMARQUES

Sur un Extrait des Lettres de CALVIN à
JAQUES DE BOURGOGNE.

MONSIEUR,

Vous avez vû dans le *Journal Helvétique* * un Extrait des Lettres de Calvin à un Seigneur du Brabant, connu sous le nom de Mr. de Falais, que *Wetstein* publia l'Année dernière, sur les Originaux, qui lui étoient tombez entre les mains. D'autres Journaux ont aussi rendu raison de ce Recueil **. En dernier lieu, les *Mémoires de Trevoux* en ont aussi fait mention ***. Je sai que vous ne lisez pas ce Journal, mais vous ne serez pas fâché que l'on vous informe de ce qu'ils en ont dit. Vous jugez bien d'avance que les RR. PP. qui donent ces Mémoires au Public, n'auront pas manqué d'y exhaler leur mauvais
le

* Journ. Helvet. Mai 1744. Art. III.

** Bib. iot. Raisonnée, T. XXXII. p. 162.

*** Mem. de Trevoux, Aout 1744. p. 1506.

se humeur contre le Réformateur de Genève.

Les Gens de Lettres qui lisent régulièrement ce Journal, y remarquent beaucoup d'inégalité, soit pour les choses, soit pour le Stile. Il passe par tant de différentes mains, qu'il seroit difficile que la chose fut autrement. Mais on a remarqué en même tems qu'une Matière sur laquelle il se soutient invariablement, ce sont les Sujets de Controverse. Là dessus vous y voiez toujours le fiel le plus amer qui dicte fréquemment à ces Journalistes des jugemens précipitez & injustes. L'Extrait qu'on y a donné des *Lettres de Calvin*, en fournit plus d'un exemple.

On a vû dans la Préface de ce Recueil publié en Hollande, ce qui brouilla Calvin & Mr. de Falais. La rupture vint à l'occasion de *Bolséc*. Voici comment les Journalistes de Trévoux racontent la chose.

„ *Bolséc*, Apostat de l'Eglise Romaine
 „ & autrefois de l'ordre des Carmes, n'é-
 „ toit point du sentiment de Calvin sur la
 „ Prédestination, & sur la Grace. Cette
 „ opposition de sentimens fut ce qui atira
 „ à Bolséc une tempête terrible, & come
 „ Mr. de Falais l'honoroit de son amitié,
 „ ce fut aussi l'occasion de la brouillerie
 „ entre Calvin & ce Seigneur. Un jour
 „ qu'on

„ qu'on débitoit au Prêche les Dogmes
 „ cruels de la Réprobation antécédente ,
 „ de la Volonté de Dieu fixée aux seuls
 „ Prédestinez , Bolsec se leva contre le
 „ Prédicant , & fit scandale dans l'Assem-
 „ blée. On auroit dû le réfuter par de
 „ bones raisons , mais cette voie étoit trop
 „ longue & trop dangereuse. Calvin prit
 „ la plus courte & la plus sûre ; il fit si
 „ bien auprès des Magistrats , que le pau-
 „ vre Bolsec fut mis en prison , ajourné ,
 „ interrogé , condamné „ .

Ce Narré a besoin d'être rectifié. S'il n'est pas exact , ce n'est pas tout à fait la faute des Journalistes , puis que l'Editeur de Hollande , dans la Préface , s'est mépris le premier sur quelques Faits. J'ai écrit à Genève à un de mes Amis , qui a fort étudié l'Histoire de sa Patrie , & qui m'a éclairci l'Afaire de Bolsec. Il m'a appris qu'il y avoit autrefois à Genève un usage , qui n'est guère connu que de ceux du Pais , & qu'il faut savoir pour bien juger de l'action de Bolsec. Ce n'est point pour le charger davantage que je vai vous l'expliquer , au contraire c'est pour le disculper un peu , & par là *Monsieur* , vous pourrez juger de mon impartialité.

Il faut donc savoir qu'autrefois à Genève tous les Vendredis matin , on faisoit un

Dit-

Discours François sur quelque point de Religion, pour instruire le Peuple. Ce n'étoit point proprement un Sermon, come l'ont crû tous ceux qui ont raporté l'Affaire de *Bolsec*. Le Ministre qui étoit chargé de cette instruction, ne montoit point en Chaire. Il se plaçoit simplement dans le Chœur, & prononçoit son Discours d'un lieu un peu élevé. Il occupoit pour cela le même Siège d'où le Recteur de l'Académie fait sa Harangue le jour des Promotions du Colège. Ce qu'il y avoit de singulier dans cet Exercice, c'est que chaque Particulier étoit autorisé, quand le Discours étoit fini, à proposer ses doutes, & à faire des difficultés, s'il lui en étoit venu quelque une dans l'Esprit. Il est resté encore quelque chose de cet usage dans l'Eglise de Genève. Le Sermon du Vendredi matin s'appelle le *Sermon de la Congrégation*. C'est le nom que l'on donoit à cet ancien Exercice. Chaque Pasteur en est chargé à son tour, & ce Sermon est sujet à la Censure de l'Assemblée des Ministres, qui se forme immédiatement après.

Bolsec ne fit donc que suivre l'usage, en faisant des Objections contre la Doctrine de la Prédestination, & jusques-là il ne sauroit être blâmé. Il ne faut donc pas se récrier sur sa témérité d'avoir interrompu
le

le Prédicateur. Il ne l'interrompit point. Il attendit la fin du Discours, & alors il fit ses difficultés, ce qui étoit libre a lui, & à tout autre.

„ On auroit dû réfuter Bolsec, ajoute
 „ le Journaliste, on auroit dû le réfuter
 „ par de bones raisons; mais cette voie
 „ étoit trop longue & trop dangereuse.
 „ Calvin prit la plus courte & la plus sûre;
 „ il fit si bien auprès des Magistrats que
 „ le pauvre Bolsec fut mis en Prison, in-
 „ terrogé, condamné.

Calvin prit la voie la plus courte, c'est-à-dire la plus courte dans l'Esprit des Journalistes, car selon l'Histoire, il réfuta Bolsec fort amplement & par de longs raisonnemens. Il est bon d'entendre *Spon* là dessus. Voici coment il raconte le fait, & mon Ami m'assure que sa narration est tout à fait conforme aux Régîtres publics.

„ Bolsec prit un jour la parole après la
 „ Prédication, en pleine Assemblée, &
 „ chargea les Protestans de faire Dieu Au-
 „ teur du péché, & coupable de la con-
 „ damnation des Méchans, come si Dieu
 „ eut été un Jupiter ou un Tiran* ; ajou-
 „ tant

* Il ajouta, & un Tiran qui auroit pour règle de sa conduite, cette Maxime, Sic volo, sic jubeo; sit pro ratione Voluntas. Il acusa ensuite les Ministres d'avoir, dans leur version Françoisé, falsifié plusieurs Passages de l'Ecriture sainte, qui regardent l'Élection.

„ tant qu'on vouloit faire bouclier de quel-
 „ ques Passages de St. Augustin ; mais que
 „ ni lui, ni les Anciens Docteurs de l'E-
 „ glise n'avoient point été dans ce senti-
 „ ment, dont il exhortoit de se garder,
 „ come d'une nouvelle & pernicieuse Doc-
 „ trine. Calvin étant arrivé dans l'As-
 „ semblée pendant le Discours de Bolsec,
 „ il l'écouta sans l'interrompre & sans se
 „ faire voir. Après qu'il eut tout dit, il
 „ se présenta, & lui répondit de point en
 „ point, l'espace d'une bonne heure ; &
 „ outre une infinité de Passages qu'il alé-
 „ gna, il en cita tant de St. Augustin, qu'il
 „ sembloit qu'il les eut étudiés tout un jour,
 „ ce que chacun admira. Il ajouta pour con-
 „ clusion, *Et plut à Dieu que celui qui a voulu*
 „ *citer St. Augustin, en eut vu quelque chose*
 „ *de plus que la couverture!* *

Pour juger encore mieux si l'on ne se
 mit point en peine de raisonner avec Bolsec,
 je vous prie, *Monsieur*, de jeter les yeux
 sur ce qu'en dit le *Dictionnaire de Baile*. Dès
 qu'on eut appris, dit-il, les conversations que
 Bolsec avoit eues avec certaines Gens à Genève
 pour les infecter de son Pélagianisme, Cal-
 vin l'alla voir, & le censura doucement ; en-
 suite il le fit venir chez lui, & tâcha de le
 tirer d'erreur : Mais cela n'empêcha point Bol-
 sec

* Spon, Hist. de Genève sur l'an 1551.

*sec de se produire en public avec un Discours rempli d'insultes contre la Prédestination éternelle **.

Il est vrai qu'après cette Dispute dans le Temple, un Auditeur de la Justice inférieure, qui avoit été présent à cette Scène, irrité contre *Bolséc* qui s'étoit servi d'invectives violentes contre le sentiment reçu, crût devoir le faire conduire en Prison, come un Brouillon & un Séditieux.

La Question fut encore discutée fort amplement dans la Prison, & de vive voix & par écrit. On consulta ensuite les Eglises de Suisse, pour savoir leur sentiment sur cette affaire. „ Calvin pour parvenir à ses fins, „ dit le Journaliste, demanda l'avis des „ Eglises Suisses, en leur insinuant ce qu'il „ souhaitoit d'elles. *Nous voudrions*, dit-il, „ *purger nôtre Eg'ise de cette Peste, de ma-* „ *nière qu'en étant chassée, elle ne puisse pas* „ *nuire aux Eglises voisines ***. Le Réforma- „ teur vouloit qu'on purgeât la Terre de „ cette *Peste publique*, c'est - à - dire qu'on „ lui fit le même parti qu'à *Sorvet*, qui fut „ brulé deux Ans après.

Cette interprétation est des plus violentes.

* Diction. Critique, Art. *Bolséc*.

** *Calv. Ep. 133. Ministris Helvetiis. Nos vero sic Ecclesiam nostram cupimus hac peste purgari, ne inde fugata vicinis noceat.*

tes. C'est *notre Eglise* que Calvin vouloit purger de cette espèce de Peste, & non pas *la Terre*. Mais le sens le plus odieux est celui qui plait le plus à nos Journalistes. Il est vrai que dans la Préface des Lettres publiées en Hollande, il paroît qu'on a déjà attribué à Calvin ce dessein funeste, avec cette différence cependant, qu'on y a mis une alternative. *Ces paroles de Calvin, dit l'Editeur, portent assez clairement qu'il faisoit, ou mettre Bolsec à mort. ou le laisser croupir dans le Cachot pendant toute sa vie.* Mais, MONSIEUR, nous devons nous défier un peu de cet Avertissement préliminaire. Il y a tout lieu de soupçonner qu'il vient d'un Faux-Frère, qui sous de belles apparences, travaille dans le fond à décrier *Calvin*. Ses intentions n'ont pas été bien droites en publiant ce Recueil. Son Caractère doit donc déjà nous rendre suspects la plûpart de ses Gloses.

On a vû dans la *Bibliothèque Raisonnée* une Lettre d'un Bibliothécaire de Genève, qui a déjà donné un sens adouci à ces paroles de Calvin. *Il vouloit dire aparemment, dit-on, que quand on auroit banni Bolsec de Genève, Messieurs de Suisse devoient aussi l'exiler de chez eux, afin, qu'il ne les infectât pas de ses sentimens* *.

Il est fort vraisemblable que ce Réformateur ne demandoit par là autre chose sinon que la Suisse concourut avec Genève pour exiler aussi *Bolsec* du País. Voici quelques Réflexions qui doivent faire prévaloir cette Explication.

Il y avoit plusieurs Ministres Suisses, sur tout dans l'Eglise de Berne, qui n'étoient point pour le Système rigide de la Prédestination, come *Calvin*, & qui croioient qu'on devoit le supporter mutuellement sur ces Questions difficiles & épineuses. Cela paroît clairement par la belle Réponse qu'ils firent à l'Eglise de Genève, & qui est digne des Siècles Apostoliques. Cette Lettre est un modèle de Sagesse & de Modération. On en a raporte quelques endroits dans les Notes ajoutées à l'*Histoire de Genève de Spon* *. *Calvin* ne pouvoit pas ignorer leurs sentimens. D'un autre côté, come le dit fort bien *Mr. de la Chapelle* dans une Apologie de ce Réformateur, insérée dans les premiers Volumes de la *Bibliothèque Raisonnée* **, *Calvin n'étoit pas un sot*. Comment donc se figurer qu'un habile Homme come lui, ait demande aux Ministres de Berne leur consentement pour faire brûler *Bolsec*? Mais on conçoit aisément que le fai-

* Hist. de Genève 173J. in 4to p. 292.

** Tom. I p. 366. & Tom II p. 93.

faisant envisager come un Esprit brouillon & pétulant, qui répandoit avec chaleur & emportement, des sentimens qui alloient jusqu'au Pélagianisme, il étoit a propos de l'écartier & de Genève, & du País voisin.

Enfin l'événement est le meilleur Commentaire de la pensée de *Calvin*. Boltec fut exilé de Genève. Il est vrai qu'il trouva d'abord un asile en Suisse; mais n'ayant pas su se moderer dans ce País là & s'y étant trop fait conoitre, *Calvin* revint à la charge, & fit sentir aux Seigneurs de Berne la nécessité d'envoier Boltec plus loin. On voit dans la *Vie de Calvin*, écrite par *Béze*, que le Réformateur étant allé à Berne, & s'étant plaint de Boltec qui ne cessoit de le décrier, & d'investiver contre lui, come s'il faisoit Dieu Auteur du péché, Messieurs de Berne, sans prononcer sur le fond de la Question, ordonèrent à Boltec de se retirer hors du País.

Le Journaliste fait ensuite sentir le changement qui est arrivé depuis ce tems-là, dans la Théologie de Genève. „ Voilà „ donc, dit-il, tous les forfaits de Boltec. „ Aujourd'hui que l'Arminianisme domine „ en Holande & à Genève, la Doctrine „ de Boltec seroit regardée come Ortho- „ doxe, & il n'y auroit plus que quelques „ Vieux Ministres Disciples de Jurieu, ou „ quel-

„ quelques Réfugiez , prétendus Disciples
 „ de St. Augustin , qui s'en scandalise-
 „ roient... C'étoient là sans doute, ajoutez-
 „ il à l'ocasion de la Procédure contre
 „ Bolsec, c'étoient là les Préliminaires du
 „ Synode de Dordrecht , qui rejette de l'E-
 „ glise toute Autorité infallible , & qui ne
 „ laisse pas après cela de fraper d'Anathè-
 „ me quiconque ne se rendra pas au juge-
 „ ment des Ministres & de leurs Con-
 „ sistoires ; mais parce que l'on a pénétré
 „ l'inconséquence de ce Conciliabule, on
 „ s'est acoutumé à Genève & en Hollande
 „ à se moquer de ses Décrets.... Notez
 „ pourtant que les Ministres Holandois &
 „ Genevois, qui font si peu de cas des
 „ Ordonances de Dordrecht , jurent gra-
 „ vement à leur réception, de les obser-
 „ ver toutes.

Vous pouvez juger par ce dernier trait ,
Monsieur , de la justesse du reste. Je me
 suis trouvé à Genève , à la réception de
 quelques uns de leurs Ministres , & assu-
 rément il n'y fut fait aucune mention du
 Synode de Dordrecht , ni de ses Canons.
 Aiant pris langue là dessus , on me dit
 qu'il y a près de quarante Ans que les
 choses sont sur ce pié-là. Pour la Hollande,
 il pourroit être qu'il y a encore un Formu-
 laire de Doctrine que ceux qui enseignent

ne doivent pas contredire. Mais c'est un jugement fort téméraire que de prétendre que ceux qui le signent, agissent contre leur conscience. Nos Journalistes ne craignent ils point cette grave Censure de St. Paul, *Qui êtes vous, vous qui jugez ainsi les autres?*

Ils veulent que tout le Clergé de Genève soit devenu Arminien. Je veux bien supposer la chose pour un moment. Ne vous semble t il pas que si nôtre Théologie s'est si fort aproché de celle des Molinistes, nous devrions comencer à devenir Amis. Cependant tout le reste de leur Extrait est également violent contre nous. Avouez, *Monsieur*, que voila des gens de bien mauvaise humeur : On ne sait par où les prendre. Si nous sommes pour la Prédestination absolue ; Cela sent le Jansenisme, & par conséquent nous devons nous attendre à une guerre des plus vives. Si nous adoucissions un peu le Système, si nous le faisons ressembler au leur, nous n'y gagnons rien, nous ne les adoucissions point par là, & ils se tiennent également éloignez de nous. Dites nous, si il vous plait, sur quel ton il faut le prendre avec eux. Ne vous rapellez vous point cet endroit de l'Evangile où J. C. fait un reproche aux Juifs, qui revient à ceci. „ A qui comparerai je
I „ cette

„ cette Race ? Il leur arrive come aux En-
 „ fans qui jouent dans les Places publi-
 „ ques, & qui disent à une autre Troupe
 „ de jeunes gens ; Nous vous avons chanté
 „ des airs lugubres, & vous n'y avez
 „ point répondu. Nous avons ensuite joué
 „ sur la flûte des airs plus gais, & qui
 „ devoient être de vôtre goût ; mais ils
 „ ne vous ont pas agréé non plus.*

Il s'en faut bien que la Théologie de Genève & de Hollande ait autant changé que le prétendent les Journalistes. Mais quand il y seroit arrivé quelque petite variation, on devroit la regarder come une suite naturelle de l'Examen, qui est le grand principe de la Réformation. Nous avons répondu bien des fois aux Catholiques Rom. sur les changemens qu'ils nous reprochent. Mais ils nous forcent à répéter nôtre Réponse.

„ Vos Docteurs ne font point fondez
 „ à nous insulter sur nos Variations, leur
 „ difons nous donc encore. Un tel re-
 „ proche est capital contre vous. Les Dé-
 „ cisions d'un Tribunal infallible ne doi-
 „ vent jamais varier ; mais pour ce qui est
 „ de nos Variations, elles prouvent seule-
 „ ment que nous ne sommes pas des opi-
 „ niâtres ; elles prouvent que nous sommes

„ G25

*. Matth. XI. 17.

„ capables de nous corriger, & de faire
 „ mieux dans un tems que dans un autre,
 „ que nous ne sommes pas au dessus de
 „ l'erreur, que nous pouvons être expo-
 „ sez à des éblouiffemens & à des inad-
 „ vertances ; que des usages que nous dé-
 „ saprouvons aujourd'hui sur de nouvelles
 „ lumières, ont pû avoir lieu parmi nous,
 „ le trop de rigueur, par exemple, con-
 „ tre certaines opinions. Nous sommes assez
 „ sincères & assez modestes pour en faire
 „ l'aveu. Dailleurs nos Décisions n'étant
 „ que des Décisions de Discipline, de
 „ précaution, de prudence, & non pas
 „ des Décisions de Foi, elles ont pû va-
 „ rier suivant les circonstances, sans que
 „ ce changement doive nous exposer à
 „ des reproches de légèreté.

. Le Journaliste revient à Bolsec & à Mr.
 de Falais. *Les voilà donc brouillez avec Cal-
 vin, ajoute-t-il, & l'on dit que cela contribua
 à les faire rentrer dans l'Eglise Catholique.*
 Pour Bolsec nous le leur abandonons sans
 regret. Mais pour Mr. de Falais, ils nous
 permettront de le revendiquer : Dans l'A-
 vertissement qui est à la tête du Recueil
 des Lettres, on a prouvé fort clairement
 que ce Seigneur mourut bon Protestant.
 Malgré ces raisons, les Journalistes de Tré-
 voux veulent toujours supposer qu'il est mort

dans le sein de leur Eglise. A eux permis, pour leur consolation, de se repaître de cette flatteuse idée.

Pour *Bolsec*, ils prouvent fort bien son second changement de Religion. Ils nous apprennent *qu'il écrit depuis, la Vie de Calvin & celle de Bèze, en stile d'Homme qui n'avoit plus de comerce avec leur Eglise.*

„ Bèze de son côté, continuent-ils, a
 „ dit tout le mal qu'il a pû de *Bolsec*: Le
 „ singulier est que Mr. Baile, dans son
 „ Dictionnaire, debite sur la foi de Bèze,
 „ toutes les sottises que celui-ci dit de
 „ *Bolsec*, & qu'il ne peut souffrir en mê-
 „ me tems aucun des traits que *Bolsec* met
 „ sur le compte de Calvin. Cela s'apelle
 „ *un poids & un poids.*

N'êtes vous pas édifié, *Monsieur*, d'entendre ces R R. P P. donner des leçons d'impartialité, & cela dans un Ouvrage où le desintéressement brille autant que dans leurs *Memoires*? Et à qui donc-t-on ces leçons? A un Ecrivain come Mr. *Baile*. Que cela sied bien à ces Journalistes! Je crains seulement que quelque Ami de cet Auteur ne leur applique cette Censure de l'Evangile qui vient si naturellement dans l'Esprit, *Otez premièrement la poutre qui est dans votre œil, & ensuite vous penserez à ôter le jetu qui est dans l'œil de votre Frère**. Cet
 Ami

* Matth. VII. 5.

Ami n'auroit pas même l'attention que j'ai eue d'ôter le titre un peu odieux qui se trouve à la tête de ce Passage.

„ Il faloit, ajoute le Journaliste, ou
 „ mettre les deux Parties hors de Cour &
 „ de Procès, ou bien croire quelque chose
 „ de ce que dit Bolsec contre Calvin, si
 „ l'on vouloit faire passer quelques unes
 „ des Anecdotes de Bèze contre Bolsec.

Voilà Bèze & Bolsec come des Témoin
 du même poids, c'est-à dire come aussi
 suspects l'un que l'autre. On ne peut qu'être
 choqué du parallèle. Bolsec à côté de
 Bèze n'est assurément point dans sa place.
 Il est vrai qu'ils font l'un & l'autre un
 Article du *Dictionnaire de Baile*, & qu'ils y
 font même assez voisins. Mais entre leurs
 caractères la distance est des plus grandes.
 Mr Baile nous représente *Bèze* come un
 Home de naissance, come un véritable Sa-
 vant, qui a très bien figuré dans le Parti
 Protestant. Pour *Bolsec* voici ce qu'il
 en dit.

„ Bolsec seroit un Home tout à fait
 „ plongé dans les ténèbres de l'oubli, s'il
 „ ne s'étoit rendu fameux par certains
 „ Ouvrages satiriques, que les Moines &
 „ les Missionaires citent encore. Il fut
 „ chassé d'auprès de la Duchesse de Ferrare.
 „ Il vint en suite à Genève où il voulut

„ trancher du Théologien. Il dogmatifa
 „ sur les Principes de Pélagé. Chassé de
 „ Genève , il alla reprendre en France
 „ sa première Religion & sa Profession de
 „ Médecin. Il changea souvent de de-
 „ meure. En 1582. il étoit à Lion. Il
 „ fit imprimer alors à Paris un Ouvrage
 „ contre de Bèze. Cette Vie , & celle de
 „ Calvin , qu'il publia en 1537. sont en-
 „ tièrement indignes de foi. L'Auteur
 „ les a écrites rempli de ressentiment ,
 „ & il a été convaincu de calomnie sur
 „ les faits les plus atroces. L'Esprit de
 „ vengeance qui l'animoit doit nous ren-
 „ dre suspects de fausseté toutes ses His-
 „ toriettes.

Voilà le grave Auteur de qui les Jour-
 nalistes voudroient que Mr Baile eut em-
 prunté des Mémoires touchant *Calvin*. Ils
 ne se sont pas expliqués bien ouvertement
 sur la nature des Anecdotes qu'il falloit faire
 valoir. Voici celle qui a fait le plus de
 bruit & le plus de chemin , celle qui a
 sur tout fait conoitre *Bolfec*. Il assure dans
 la Vie de *Calvin* qu'il fut convaincu à *Noïon*
 d'un péché énorme , & qui mérite la peine
 du feu , mais qu'il fut condamné seulement
 à la fleur de lis , son Evêque aiant interce-
 dé pour lui , afin qu'on modérât la peine *.

Les

* La Vie , Mort & Doctrine de Jean Calvin , écrite par
 Maître Hierome Hermes Bolfec , à Lion 1577. Chap. X

Les Controversistes faifirent avec avidité ce trait infamant, & tous, jufqu'au Cardinal de Richelieu, dans fa *Méthode pour convertir ceux qui fe font féparez de l'Eglife**, ont donné ce Fait pour indubitable. Mais depuis cinquante ou foixante Ans, les Ecrivains qui ont eu un peu à cœur leur réputation n'ont plus ofé parler de la fleur de lis de Calvin. Le Jéfuite *Maimbourg* qui a écrit fon *Hiftoire du Calvinifme* avec un front d'airain, & qui n'eft pas Home à lâcher prife qu'à bones enfeignes, après avoir rapporté quelques unes des raifons que les Proteftans allèguent pour réfuter l'accufation de Bolsec, déclare qu'il l'abandone. *Je veux donc bien, dit-il, puis qu'il plait ainfi à Messieurs nos Proteftans, ne pas croire cette infamie de l'Auteur de leur Secte**.* Maimbourg va encore plus loin. Il dit roude-ment, en parlant de la *Vie de Calvin* écrite par Bolsec, que *c'est une Satire & une invective continuelle plutôt qu'une Hiftoire.*

Quand on parle des Anecdotes de Bolsec contre Calvin, la première qui vient dans l'Efprit eft donc le chatiment infamant que

æ

I 4

ce

* Le Cardinal de Richelieu fit toutes les perquifitions imaginables pour trouver quelques preuves de cette prétendue flétriffure de Calvin. Voyez là deffus une Anecdote curieufe dans la Bibliot. German. T. XXXII. p. 201.

** Maimbourg *Hift. du Calvin.* Liv. IV. p. 336.

ce Médecin lui fait subir à *Noion*. Cependant j'ai de la peine à me persuader que c'ait été ce qu'avoient en vûe les Journalistes, quand ils ont dit que Mr. *Baile* auroit dû faire usage des *Memoires de Bollec*. On ne peut plus renouveler cette accusation sans vouloir rompre tout à fait avec l'honneur. Il est donc difficile de se persuader que leur pensée ait été que l'Auteur du *Dictionnaire Critique* devoit appuyer ce fait, où au moins le rapporter tout uniment. Cependant sans être taxé d'avoir fait un jugement téméraire, on peut bien soupçonner que voici quelle a été l'intention des Journalistes. On sait que quand Mr. *Baile* composa son *Dictionnaire*, il n'étoit rien moins qu'un zélé Protestant. Il se plaitoit à y répandre par tout son Pirrhonisme historique. On auroit donc vû avec plaisir qu'en rapportant l'accusation de *Bollec* il l'eut rangée parmi les choses problématiques, qu'il eut apporté quelques raisons pour & contre, & qu'il eut laissé son Lecteur indécis.

Mais qu'a fait Mr *Baile*? Au lieu de faire les fonctions d'un Rapporteur qui laisse le fait indécis, il agit en Juge intègre & éclairé. Il creuse cette affaire avec une grande sagacité. Il développe tout le mystère d'iniquité. Outre les preuves que d'autres avoient déjà apportées pour faire voir la
fauf-

fausseté de cette acufation, il en allègue de nouvelles de son chef, par où il demonstre que si l'acufation de Bolsec est la plus noire de toutes les Calomnies, c'est en même tems la plus groffiére & la plus infoutenable *.

Mr *Baile* a fait voir que le ressentiment de Bolsec contre *Calvin* devoit seul rendre son Histoire fort fufpecte. *Florimond de Rémond*, si passioné lui-même contre les Protestans, & que *Maimbourg* cite continuellement dans son *Histoire du Calvinisme*, ne laiffe pas de reconoitre que Bolsec est un Auteur trop passioné. Il dit nettement que *la haine a plus de pouvoir sur lui que la vérité*. Cependant un Témoin auffi recufable a été cité gravement par je ne fai combien d'Auteurs. „ On voit ici, con- „ clut Mr. *Baile*, jusqu'où peuvent aller les „ préjugés en matière de Religion, jusqu'où „ des gens qui se difent Chrétiens, portent „ leur zèle aveugle & furieux, puis qu'un „ Moine devenu Médecin Protestant, & „ puis Medecin Papifte, chassé deux ou „ trois fois avec note d'infamie, des lieux „ où il s'étoit établi, ne produit pas plù- „ tôt l'acufation la plus mal bâtie, & la „ plus

* Diction. Critique; Articles de Bolsec & de Berrelier. Voyez auffi la Critiq. générale de l'Hist. du Calvinisme Lettre XI. Art. VIII.

„ plus mal prouvée du monde, qu'on l'a
 „ dopte, qu'on la fait passer de Livre en
 „ Livre, qu'on en tire mille conséquences,
 „ que les Auteurs de la première volée,
 „ le grand Cardinal de Richelieu même,
 „ la proposent aux Hérétiques, come un
 „ moien efficace de conversion, & tout
 „ cela AD MAJOREM DEI GLO-
 „ RIAM*.

Vous savez, *Monsieur*, que c'est là la
 Dévise de la Société. Ne soyez donc pas
 surpris si cette Réflexion & toute cette
 discussion sur l'accusation de Bolsec, a dé-
 plu. Au lieu de cet Examen si aprofon-
 di, on auroit voulu que Mr. Baile, sans
 écouter ni Bèze ni Bolsec les eut renvoies
 tous deux. Il falloit sur l'étiquète du sac
 les mettre *hors de Cour & de Procès*. Mais
 trouvez-vous que le Conseil qu'on lui donne
 soit bien juridique?

Il est bon de remarquer que *Bèze & Bolsec* ne plaident point ici l'un contre l'autre. Ce ne sont point les deux Tenans d'un Procès. *Bèze* dans la Vie de Calvin a fait conoitre Bolsec. Long-tems après celui-ci a écrit la Vie de Calvin, où il le déchire impitoiablement. *Hors de Cour & de Procès*, disent là dessus les Journalistes. Leur pensée est aparemment que ce que
 Beze

* Diction. Critique, Art. Bertelier, Remarque G.

Béze a dit de défavantageux de Bolsec, doit faire la compensation du Mal que *Bolsec* a dit de Calvin.

Mr. Baile a prouvé avec la dernière évidence dans son Dictionnaire, que jamais imposture ne fut plus insoutenable que celle de Bolsec contre Calvin, qui a fait tant de chemin, & qui pendant cent Ans a été l'Anecdote favorite des Controversistes & des Missionnaires. Mr. Baile a donc démontré que Bolsec est un infame Calomniateur, dont la Mémoire doit être détestée de tous les honêtes gens. Et après avoir vû la force des preuves qu'apporte Mr. Baile, on nous dit froidement qu'il devoit se contenter de mettre Beze & Bolsec *hors de Cour & de Procès*; c'est-à-dire qu'il ne devoit pas faire conoitre si ouvertement l'infamie de ce Calomniateur, qu'il falloit tirer le rideau sur son crime, en un mot traiter également l'Innocent & le Coupable. Dieu nous garde vous & moi, *Monsieur*, si nous avons été calomniez à peu près come Calvin le fut par Bolsec, d'avoir à faire, pour la réparation de nôtre honeur, à des Juges ou à des Arbitres come ceux-ci. L'Imposteur qui nous auroit noircis, en seroit quite pour être renvoïé *hors de Cour & de Procès*. Le plus surprenant n'est pas que l'on ait donné à Mr. Baile ses instructions pour trancher de cette manière; le plus

ad-

admirable c'est ce qu'on ajoute que par là il évitera la partialité.

Il est clair que les Journalistes ont trop ménagé un Calomniateur, qui ne mérite que l'indignation publique. Il est bon d'oposer à ce ton adouci la manière dont d'autres Religieux ont parlé de Bolsec. Vous trouverez dans la *Vie de Mr. Baile* une Lettre remarquable sur ce sujet. Elle est du P. *Souvi* Religieux de Fontevraut. Il écrivit à l'Auteur du Dictionnaire, pour le remercier de ce qu'il avoit fait regarder come fort suspect le Conte que l'on fait de *Robert d'Arbrifelles*.

„ Je me sens, lui dit-il, la même équité
 „ pour vos Réformateurs. Je n'ai jamais
 „ goûté ni les exagérations, ni les impos-
 „ tures des faux zèles; encore moins les
 „ hardiesses de Bolsec, Auteur plein de
 „ ressentiment, quelque tenté qu'on puisse
 „ être de croire ce qu'on a dit de scan-
 „ daleux de votre Patriarche.

Voilà une sage leçon pour nos Journalistes, mais dont Mr. l'Evêque de Marseille auroit, pour le moins, autant besoin qu'eux. Le hazard vient de faire tomber entre mes mains le Mandement que publia ce Prélat, à l'occasion du Jubilé de la Réformation célébré à Genève le 21. Août 1735. C'est un Ouvrage de Controverse de plus de cent

Pages in 4to. Nos Réformateurs y sont traités de la manière la plus indigne. Nous avons été blesez de voir dans le Journal de Trévoux, Béze mis à côté de Bolsec come deux Auteurs qui doivent aller de pair ; Mais voici bien autre chose. Cet Evêque s'est déchainé contre Béze de la manière la plus furieuse. *Personne n'ignore, dit-il, quelles furent les mœurs de Théodore de Béze. Ses Poësies, pleines des maximes & des transports de la plus honteuse & de la plus brutale débauche, déposent contre ce prétendu Evangeliste de la nouvelle Secte. On n'a pas oublié sa fuite précipitée, qui le garantit du supplice du feu **. Voila Béze chargé du même crime que Bolsec avoit imputé à Calvin. Je savois bien que Maimbourg qui avoit lâché le pié sur cette Calomnie contre le Réformateur de Genève, l'avoit fait valoir contre Béze. Selon lui c'étoit *un Corrupteur de Femmes & de jeunes Garçons*. Après avoir disculpé le premier, de ce crime abominable, il en charge son Successeur, avec les traits les plus malins & les plus odieux ; & le tout sur une expression équivoque dans un petit Poëme du *Juvenalia* de Béze.

On

* Instruction Pastorale de Monseig. l'Evêque de Marseille, adressée aux Nouveaux Convertis de son Diocèse, pour les prévenir contre deux Sermons imprimés à Genève, sur le Jubilé de la Réformation. Pag. 37.

On peut voir comment Mr. Jurieu relança ce Calomniateur dans son *Apologie pour les Réformateurs* *. Il rapporte toute entière la petite Pièce de Bèze, que les Ennemis avoient empoisonnée. Il fait voir clairement que les paroles que l'on interpretoit d'une manière si atroce, ne sont que l'expression innocente de l'amitié de Bèze pour son cher *Audebert*, avec qui il avoit étudié à Orléans.

On n'auroit pas crû qu'après cela personne revint à la charge. Cependant voilà un Evêque, qui depuis moins de dix ans, déchire la mémoire de Bèze avec la même fureur que l'avoit fait *Maimbourg*. Je ne serois pas surpris que quelque petit Missionnaire, sans pudeur, eut repris ces Armes usées, & que les honêtes Gens n'osent plus employer depuis long-tems: Mais ce qui surprend, c'est qu'un Prélat, qui doit avoir quelque chose à perdre du côté de l'honneur, n'ait pas senti combien il se commettoit, en adoptant ces éfroiables calomnies. On peut dire que sa réputation y est plus intéressée que celle de Bèze. Mais ce trait assortit le reste du Mandement, où la passion, pour ne pas dire la fureur, contre les Réformez, se soutient d'un bout à l'autre. Je croi, *Monsieur*, qu'on a bien
fait

* Tom. I. Chap. VIII.

fait de ne pas répondre à ce violent Ecrit. On y voit tant d'emportement & un zèle si fougueux, que par cela même il porte son correctif.

Vous avez vû ce qu'a dit le Père *Sourin* de la calomnie de *Bolsec* contre *Calvin*. Voici encore un Religieux qui va faire l'Apologie de *Bèze*. Vous la trouverez dans l'Eloge d'*Audebert*, Elû d'Orleans, Home de merite, distingué par les Talens & par ses Emplois, à qui le Père *Nicéron* a doné une place parmi les *Homes Illustres*.

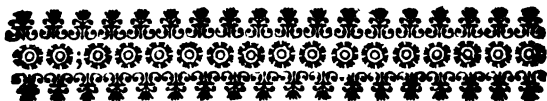
„ Une Epigramme de *Théodore* de
 „ *Bèze*, dit-il, *De sua in Candidum &*
 „ *Audebertum benevolentia*, qui se trouve
 „ parmi les Poësies de sa jeunesse, a fourni
 „ occasion a quelques Controversistes, du
 „ caractère de ceux qui croient doner plus
 „ de poids à leurs raisons, en décriant le
 „ plus qu'ils peuvent, ceux contre qui ils
 „ écrivent, a fourni dis-je, occasion d'a-
 „ cuser *Bèze* d'un crime abominable à l'é-
 „ gard d'*Audebert*, en donant des inter-
 „ prétations malignes aux expressions d'a-
 „ mitié & de tendresse qu'il y avoit fait
 „ entrer. Mais ils n'ont pas fait réflexion
 „ que le mérite & la probité d'*Audebert*,
 „ reconues de tout le monde, ôtoient toute
 „ vraisemblance à cette accusation, & suffisoit
 pour

„ pour faire l'Apologie de l'un & de
 „ l'autre à cet égard, come l'ont montré
 „ ceux qui ont pris leur défense. *

Quel contraste que de voir des Religieux
 doner ainsi des leçons de moderation à des
 Prélats, que leur rang devoit engager à être
 à cet égard en exemple aux autres! Le
 P. *Souvi* en condamnant *les impostures des*
faux zèles, dans leurs Ouvrages de Con-
 troverse, fait une forte correction au Car-
 dinal de Richelieu lui même. Il est vrai
 que c'est long tems après sa mort, & qu'il
 n'étoit plus en état d'en profiter. Mais
 ce n'est pas la même chose de la sage le-
 çon du P. *Nicéron*, qui fut imprimée peu
 de tems avant le Mandement, & par con-
 séquent qui rend encore plus atroce la Ca-
 lomnie contre Bèze. Je suis &c.

Lausanne le 1. Février 1745.

* *Nicéron, Hommes illustres, T. XXIV. p. 82.*



AUX EDITEURS,

*A l'occasion d'une Lettre attribuée à Mr. Rousseau
contre les FRANCS - MASSONS.*

MESSIEURS,

SI rien ne m'avoit frappé dans l'entreprise de l'Auteur de la Lettre de Mr. *Rousseau* à Mr. D. C. *, que la témérité de parler d'une Société qu'on ne conoit point, & de prendre pour débiter la plus mauvaise Déclamation, le Nom d'un Home célèbre, dont le langage, le génie, la force, la légèreté, l'urbanité de Stile, & la fine & perçante Critique, ne sauroient être imitées, que par un Goût, un Esprit, & un Cœur come le sien; je ne vous aurois jamais demandé, en faveur d'une de mes Productions, la grace que vous avez acordée à la Pièce suposée, de lui donner une place dans vôtre Journal. Un *Franc-Maçon*, convaincu que la méditation des sublimes Mistères de leur Science, l'élèvera à l'Ordre des *Parfaits*, n'a garde d'emploier des momens précieux, à relever des Ridicules, & à arracher un

K

Maf-

* Inserée dans le Journal Helvet. de Nov. 1744.

Malque, qui n'a pas le plus petit trait de la Personne qu'il doit représenter. Je n'aurois donc point pris la Plume contre cette palpable imposture; je me serois contenté de mettre tout en œuvre pour en découvrir l'Auteur; non dans la vue de l'exposer à l'ignominie publique, dont la fraude dévoilée ne manque point d'être chargée; mais pour lui faire sentir l'énormité de sa faute, l'engager à s'en repentir, & le ramener à l'Équité, c'est-à-dire à la Vénération dûë aux *Francs-Maçons*. Nos Regles nous imposent l'obligation d'un tel procédé à l'égard même de ceux qui nous ont offensé le plus sensiblement. Nous remplissons ce Devoir avec un empressement que n'égalé pas celui du plus zélé Missionnaire à faire des Profélites. Je vous laisse donc à juger, si je ne serois pas parvenu à conoitre cet Imposteur, soit par mes diligences, soit par celle des Frères que nous avons dans toutes les Comunions de la Chrétienté, dans les plus éminentes Places, come dans les Conditions les plus hors de la vue des Homes; dans les Cloîtres les plus étroitement grillés; dans les Hermitages les plus reculés du Monde; dans les Conseils des Rois, des Princes, & des Républiques; dans les Académies, les Comunautés, les Corps de Métiers, les Coteries; dans les Vil-

Villes, les Bourgs, les Villages, les Hammeaux & les Familles de l'Europe entière, & de toutes les autres parties de l'Univers, où il a passé des *Européens*; sur Mer, & sous Terre même, dans les Mines les plus profondes. Echaperoit il quelque chose aux recherches d'un zèle qui a de pareilles Correspondances par tout où il y a des Hommes? Qu'est ce qui pourroit demeurer caché à des Gens à qui l'observation inviolable du Secret, sur laquelle on doit compter, permet à la prudence la plus défiante, de confier les choses les plus sacrées, sans la moindre appréhension, je ne dirai pas, qu'ils vous trahissent, (jamais Franc Maçon n'en fut capable depuis le moment de sa réception dans l'Ordre,) mais qu'ils tombent seulement dans la plus légère indiscretion? Enfin, que ne decouvriroient pas des Gens liés entre eux par le Vœu le plus respectable, & par l'intérêt le plus cher, (celui de la réputation,) à prêter toujours l'avantage de leur Corps à celui de tout autre, & celui de chacun des Individus, aux intérêts de tout Etranger? Nous faisons profession de pratiquer toutes les Vertus de la Morale naturelle, & particulièrement la Charité: Mais nous avons de saines idées de ce qu'elle demande. Elles nous aprennent, à subordonner, cômme il

convient, tous ses Préceptes à celui qui nous recomande à nous mêmes. Aucun de nos Frères ne sauroit donc croire que la Charité lui permette de céler un Home, que le bien de la Societé, à qui toute rélation de sang, d'amitié, & de dépendance doit être immolée, veut que l'on fasse conoitre.

Dès qu'il auroit été découvert, les préjugés vulgaires, que l'ignorance de nos Mystères a fait naître chez lui, come parmi le Peuple, & tous ceux dont l'Ame n'est pas plus élevée, auroient été dissipés. Pour lui procurer cet avantage, il n'auroit falu d'autre peine que celle de le déterminer à supplier d'être admis dans l'Ordre. Un petit détail de ses atraits, & des prérogatives qu'il confère, lui gagne tous les Cœurs, qui ont la moindre ambition, ou seulement un peu de curiosité. L'un ou l'autre de ces principes nous les livrent, sans qu'il soit nécessaire de leur présenter des motifs plus nobles, qu'on leur indique pourtant en général, mais qui ne sont développés avec soin qu'aux Génies distingués, & d'une élévation qui les mette à portée de nos grands Mystères. Aiant pris pour modèle depuis sa naissance une Societé dont les progrès, la multiplication prodigieuse, & la puissance respectable dans tout l'Univers,

éto-

étonent , & remplissent d'admiration les plus prévenus contr'elle, parce que le profond secret qu'elle garde, leur cache les moïens de son agrandissement continuel , quoi qu'insensible : Nous voïons par nos Conquêtes , non moins étonantes dans leur rapidité , & leur étendue , que nous n'avons qu'à vouloir nous rendre aussi formidables qu'elle pour le devenir éfectivement en peu de tems. Elle seule étoit capable de l'apercevoir, par la conformité de quelques unes de nos Maximes avec les siennes. Elle l'a vû dès que nous nous sommes montrés hors de l'Isle fortunée où réside nôtre Général & son Conseil Suprême. Aussi ne pouvant souffrir de Concurrente, elle nous a déclaré la Guerre. Mais quand elle déploïeroit toutes ses forces contre nous, nous en triompherons toujours, parce qu'elle ne pénétrera jamais les Corrections essentielles que nous avons faites à ses Plans. Quoi qu'il en soit, le téméraire Auteur de la Lettre dont il s'agit, n'auroit pas plutôt eu une place parmi nous, n'eut-ce été que de celles du plus bas Ordre, qu'éclairé par les vives lumières dont on l'auroit illuminé, & touché par les pathétiquement graves Exhortations du Président de la Loge où on l'eut admis, il auroit connu toute l'étendue de sa faute, en auroit fait

l'aveu sincère, & promis sous son Vœu de n'y jamais retomber. Cette humiliation, & la promesse dont-il l'auroit accompagnée, auroient fait ensevelir sa témérité dans un éternel oubli, & la Protection de l'Ordre lui auroit ouvert une source intarissable d'avantages les plus précieux.

Mais, *Messieurs*, ce ménagement, que j'aurois eu pour lui, s'il n'eut été coupable que d'une supposition dont le ridicule l'eut assez puni, m'est interdit, par l'atentat pour l'exécution duquel il a pris le Matque. Notre indulgence doit avoir des bornes. Elle passe au Public les mauvaises plaisanteries par lesquelles il voudroit faire envisager come de puériles Amusemens nos Majestueuses Cérémonies, dont les admirables significations mystiques ne sauroient être apeçûës par de foibles yeux tels que les siens. Nous passons aux Femmes piquées des sages précautions sans lesquelles nous n'aurions jamais eu de secret, les coups de bec qu'elles nous donnent pour s'en venger. Tout cela ne porte aucune atteinte à nôtre sûreté, parce qu'il ne touche point à nôtre caractère, & ne mérite pas l'attention du Gouvernement. Mais doner de sinistres insinuations, capables de nous rendre mépristables, odieux & suspects dans tout Etat, est une si mauvaise Action,

Action, que couvrant d'une juste infamie ceux qui la comettent, elle leur ferme pour jamais la porte de nôtre Societé, où nul Vicieux n'est admis. Ne pouvant donc recevoir parmi nous le téméraire Auteur de la Lettre supposée de *Mr. Rousseau*, nous ne pouvons ni le corriger, ni nous procurer la réparation solennelle qu'il nous eut faite, en nous suppliant de l'y agréger. Nous ne saurions non plus, sans négliger la réputation de l'Ordre, nous dispenser d'effacer, come il est aisé de le faire, les impressions que cette Lettre, quelques pitoyables qu'en soient les raisonnemens, pourroit faire sur des Esprits foibles.

C'est bien le premier Ecrit où la Societé ait été directement ataquée. Mais ce ne sont pas les premiers coups qu'on lui ait porté. Ce ne sont pas même les plus dangereux. Elle en essuie depuis que ses progrès ont éclaté, & tous les jours, de tout autrement propres à arrêter ces progrès, & à l'éteindre s'il étoit possible, dans plusieurs Etats. On sème dans le Public, on glisse aux oreilles des Magistrats, & des Ministres de la Religion, des soupçons auxquels leurs Devoirs & leurs Interêts doivent fixer leur attention. Quelque secrètement & à demi mot que cela se fasse, nous en somes d'abord informés, & savons

les Coupables. Mais le moïen d'y rémédier? Ils sont en trop grand nombre; puisque quiconque n'est pas pour nous, est contre nous. Il faudroit donc recevoir dans nôtre Societé tous les Homes qui n'en sont pas Membres. D'un côté, ses Règles ne le permettroient point, le nombre des Vicieux surpassant trop celui des Gens de bien. Nous ne pourions plus dire, come nous le disons avec justice, le plus grand nombre donant le nom au petit, que nôtre Societé n'est composée que d'hônêtes Gens: D'un autre côté, suposé qu'en considération de l'avantage qui lui en reviendroit, elle voulut bien se relâcher de sa sévérité à cet égard, elle embrasseroit alors tous les Homes du Monde, deviendroit par là, la Societé universelle du Genre - Humain Masculin, perdrait ainsi toutes les prérogatives qu'ont ses Membres par dessus les Etrangers, & avec elles tout le fruit de son Institution.

Ce moïen étant impraticable, il ne nous reste que celui de nous faire conoitre autant qu'il nous est permis par cette Institution. S'il convenoit d'avoir le moindre doute sur l'exquise prudence de toutes nos Loges, je serois tenté de croire que quelques-unes de celles qui ont de bones Plumes, n'auroit pas mal fait de se charger plutôt de donner ce Portrait fidèle. Nous

ne nous verrions peut-être pas dans la nécessité de le faire aujourd'hui, & nous en aurions été quittes à bien moins de fraix, avant que les ataqués se fussent si fort diversifiées & multipliées. Quand une fois les préventions sont prises, il n'est plus facile de désabuser le Public, trop dissipé pour examiner, trop peu judicieux pour apercevoir d'un coup d'œil le faux qu'on lui présente, trop défiant pour embrasser un Bien voilé, trop amusé par la Satire pour ne pas la recevoir avec empressement, trop curieux de savoir tout ce dont on lui fait mystère, pour ne point être charmé de voir lancer des traits, qu'il croit qui forceront à mettre tout au jour.

Il n'est plus facile quand une fois les Princes & les Magistrats ont pris des soupçons sur notre compte, de les faire revenir des craintes dont on les a remplis, sur de chimériques possibilités, des influences que notre Société pourroit avoir quelque jour dans leurs Etats. Il n'est pas facile sur tout d'effacer ces impressions de l'Esprit du plus grand nombre des Membres des Conseils des Républiques, dès qu'une fois on les a persuadés ; *Que dans les Gouvernemens Aristocratiques, & Démocratiques, où tout se décide & se confère à la pluralité des suffrages, l'on ne peut tolérer une Société dont les Membres*
sont

sont liés entr'eux par des nœuds sacrés, qu'ils respectent come tels, sans qu'ils veuillent dire que négativement, quel est leur but, leur objet, leur signal, ni l'étendue de leurs engagements: Qu'elle n'y sauroit du moins causer aucun bien, qui ne soit surpassé par les dangers auxquels elle expose la Constitution de l'Etat, la distribution des Emplois, & l'administration de la Justice: Que de telles liaisons secrètes, ne peuvent que jeter dans l'Esprit de ceux qui n'y entrent pas, des soupçons qu'on s'en sert, ou s'en servira tôt ou tard, pour former des Cabales & des Partis, contre lesquels il est nécessaire de se prémunir par d'autres associations capables de balancer leur pouvoir: Que les jalousies, les haines, les défiances, l'émulation, qu'excitent entre des Concitoïens de tous les Ordres, de pareilles Confédérations, dont on ignore l'objet, & ne voit point l'utilité, sont les plus pernicieuses semences de division qui puissent être répandues dans une République, dont la tranquillité & la sûreté ne se conservent que par la Concorde des Individus: Que supposé que des propositions tendantes à former des Partis fussent rejetées par tous les Membres de l'Assemblée où elles auroient été jettées dans le discours, il y a lieu de douter si le téméraire seroit déféré au Magistrat, car puisque nombre de Francs-Maçons prétendent qu'ils ne seroient point obligés de déclarer le secret de la

Franche-Maçonerie à leur Souverain, qui leur ordoneroit de le faire; & cela parce que la découverte de ce secret, pourroit exposer l'Ordre à quelque désagrément, n'est il pas naturel de présumer qu'au moins ceux qui sont dans ces idées, ne se croiroient point obligés de déferer un de leur Freres; la découverte d'une telle entreprise, & la peine qui la suivroit, ne pouvant que faire tomber sur l'Ordre des soupçons desavantageux.

Les Francs-Maçons seroient ils, dit-on encore, la seule Société qui n'ait jamais été trompée, en recevant des Membres qui s'en sont montrés indignes? A moins qu'ils ne s'attribuent le privilège, dont la Société des Apôtres même n'a pas été revêtue, comment répondront ils qu'il ne se trouvera jamais parmi eux, d'Esprit assez ambitieux, assez entreprenant, assez brouillon, ou assez mutin, pour ne glisser jamais rien dans ses fréquens Entretiens avec des Freres, ou dans les Harangues qui se font aux Loges, de propre à indisposer contre le Gouvernement, malgré les Regles de l'Ordre, qui défendent d'en parler? Et s'il voit que ses insinuations ne sont pas d'abord sévèrement réprimées, ne les chargera t'il pas davantage? Ne travaillera-t'il pas à diminuer la répugnance à les entendre, de ceux des Freres qui l'auront marquée? Le penchant que cette qualité donne pour tous ceux qui la portent, ne lui aidera-t'il pas d'au-
tant

tant plus efficacement, à amener ces scrupuleux à ses idées, qu'il les leur représentera come les inspirations d'un zèle généreux pour le bien de la Patrie? Qu'on joigne au succès de cet artifice, la persuasion que quelque ouverture qu'il fasse ensuite, le secret lui sera gardé, quand même on n'entreroit point dans ses desseins, & qu'ainsi il n'a point à craindre le sort dont l'attente est le seul frein des Brouillons.

N'y a t'il pas là plus de considerations qu'il n'en faut pour déterminer ceux qui sont au Timon du Gouvernement, à prendre la résolution d'interdire une Société, qu'ils s'imaginent qui donera lieu tôt où tard à l'ôter de leurs mains, ou de celles de leurs Descendans. Résolution qui sera d'autant plus prompte & plus ferme, que le Gouvernement aprochera davantage de l'Aristocratie. L'Exemple de deux Républiques, qui, surprises par de semblables raisonnemens, ont fait fermer pour jamais les Loges que nous y avons établies, ne nous apprend que trop ce que nous devons craindre ailleurs.

Les insinuations que nos Ennerais donnent contre nous aux Magistrats, ne sont pas les seules qu'ils mettent en œuvre. Ils conoissent trop bien le pouvoir du Clergé dans toutes les Comunions, pour négliger de

de lui faire apuier leur zèle aparent, de toute la ferveur, & la puiffance de l'Eglife. Nous recevons des Frères, de toutes les Religions indifféremment. Tous ont également droit & part a nôtre Protection, à nôtre Afection fraternelle, & à nos Libéralités dans leurs besoins. Les Domestiques de la Foi ne font point, parmi nous, une Classe privilégiée entre les Sujets à qui nous distribuons nos faveurs. Jamais ce titre ne fut décisif pour ceux à qui il convient : On ne doit pas même le citer. Cette dépréoccupation fans exemple dans toutes les autres Sociétés, & feule capable de rétablir tous les Homes dans les Droits qu'ils tiennent les uns à l'égard des autres, de leur origine comune, & que l'Esprit Sectaire auroit éteinte par tout, & pour jamais, si nous ne les eussions pas conservés au Genre-Humain ; cette dépréoccupation, dis-je, d'autant plus digne d'admiration, qu'elle ne peut s'aquerir que par la plus noble Victoire sur les plus anciens & les plus forts des préjugés, est précisément tournée contre nous, de la façon la plus propre à nous rendre le plus odieux à l'Eglife.

Toutes les Comunions Chrétiennes, dit-on aux Dépositaires de l'Autorité de chaque Eglise, reconnoissent au moins quelque droit de pré-

préférence en faveur de leurs Membres, par dessus les Etrangers. Elles marquent, par la différence des soins qu'elles prennent des uns & des autres dans l'ocasion, que leur premier & principal Devoir, est de rendre à la Verite, l'hommage d'une attention distinguée pour ceux qui la respectent, en se déclarant pour elle. Pendant que toutes les Sectes qui lui sont les plus contraires lui paient néanmoins ce juste Tribut, en le portant au Mensonge qu'elles prennent pour elle, les Francs-Maçons le lui refusent. Quand ce refus ne marqueroit que de l'indifférence sur ce qui la concerne, où ne porteroient pas les Conjectures sur les influences qu'une pareille indifférence peut avoir par rapport à l'Eglise dominante? Après ces généralités qui allarment le zèle, l'on ne manque point d'entrer dans des details qui font trembler pour l'Autorité, le Credit, les Richesses, & les Douceurs dont jouit le Clergé, tant que cette Eglise est dominante; mais qui diminuent à proportion qu'elle perd de ses prérogatives. Ces quatre mots, *L'Eglise est en danger* sont sinonimes, à l'oreille du Clergé de toutes les Comunions, à l'*Ad arma milites* des Romains: Tout prend les Armes à ces Sons. A quelles Armes, à quels Ennemis ne nous livre t'on pas en nous suscitant celui là? S'il est une fois en Campagne, nôtre ruine est certaine. Plus d'une

d'une course qu'il a déjà fait faire en divers endroits sur nos Terres, ne nous laissent pas ignorer ses intentions & les préparatifs. Peut-être même ne serions nous plus, si les circonstances de l'*Europe* lui avoient permis d'emprunter le Bras séculier, occupé à detendre des Interêts plus chers aux Princes que les siens. Nous mettant dans la Classe des Hérétiques, il ne nous traite pas autrement, dans la crainte que des actes d'hostilité ne causassent de trop grands embarras, & peut être une diversion de Forces, nécessaires ailleurs; il demeure dans l'inaction aparente, nous laisse gagner en sécurité quelque peu de terrain; mais il se pourvoit en même tems de tout ce qu'il lui faut, pour fondre sur nous avec avantage, dès que la Paix aura mis les Princes en liberté de lui prêter leurs forces.

Je crois que si jamais Société en danger, a dû profiter d'une bonace, pour travailler à détourner l'Orage qui la menace; celle des *Franco-Maçons* a dû le faire aujourd'hui, ne pouvant espérer de circonstance plus favorable. J'ai donc résolu de me consacrer à ce travail, & de remplir si exactement la tâche que je me prescricis, qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir. Voila pourquoi j'embrasse dans cette tâche, tout ce qui a été publié, ou dit contre
l'Insti-

l'Institution de la *Franche-Maçonnerie*. Et come il s'en faut bien que ses Ennemis aient encore fait paroître en Public tout ce qu'ils font de Conjectures & de Pronostics sur son chapitre, je veux les prévenir, mettre au jour toutes leurs idées, & faire voir par là jusques où les emporte l'ignorance & l'injustice dans laquelle elle les jette. C'est afin qu'ils ne m'acusent point d'avoir passé sous silence les plus forts de leurs Argumens, pour m'atacher aux plus foibles, que je leur anonce mon dessein. Qu'ils m'adressent par la même voie dont je me sers pour le leur faire savoir, tout ce qu'ils pensent sur nôtre compte; ils verront ma bone foi, & rien ne demeurant sans réponse, le Public sera informé come il faut l'être pour qu'on puisse prononcer équitablement.

On sent bien que je compte sur le secours de mes Confrères. Le moïen qu'une seule Plume pût tenir tête à tant d'Antagonistes, dont les Ataques sont très différemment dirigées? Les Politiques seuls occuperoient une Armée entière d'Ecrivains, par les différentes Objections que fournit à chacun de ces Adversaires la Constitution particulière du Gouvernement sous lequel il vit, & pour lequel il craint. Ce n'est guère aussi que de cette même Constitution
bien

bien consultée, qu'on tirera de justes Réponses, qui montreront que ces craintes sont de pures terreurs paniques. Il est donc important que les *Frères*, que nous avons dans chaque Etat, me mettent en main ces Réponses. Je les atens de leur zèle.

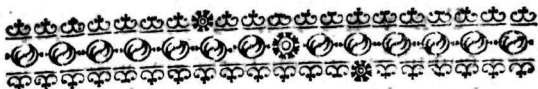
L'Apologie ne peut que devenir une Pièce assés étendue. Mais partagée en Articles, ils pourront entrer successivement dans le *Journal Suisse*, sans ocuper plus de place chaque Mois, que vôtre Plan ne le permet. Je me flate donc, *Messieurs*, qu'équitables come vous l'avez toujourns été jusqu'ici, en donant également au Public les Ecrits des deux Parties, vous recevrés de même ceux que je vous adresserai.

Je suis &c.

*A la Carrière, le 20 Janv. de
l'An environ 2344 de l'Ere
des Francs-Maçons.*

LE FRÈRE
TRUELLE.





LA GUERRE

IDILLE.

Oserai-je appeler dans la paisible Idylle
Bellone & le Dieu des Combats ?
Pourrai-je d'un Esprit tranquile,
Retracer ces affreux débats,
Qui changent en Déserts plus d'un País fertile ?
Loin de ces lugubres Objets
Qui touchent l'Âme la plus dure,
Je puis sur de rians sujets
User des craions toujours prêts
A peindre leurs apas ; mais hélas ! la Nature
M'attendrit sur les maux qu'en cent endroits divers
Resseut tristement l'Univers.
Et tandis que je vois les flâmes de la Guerre
Désoler tant de Lieux ci-devant fortunés,
N'admirerai-je pas qu'en cète heureuse Terre
Au plus profond repos jusqu'ici destinés,
Si proche des Infortunés,
Nous ignorions encor les maux qu'elle fait faire ?
Car malgré le récit qui souvent fait frémir,
Les savoir, n'est pas les sentir.
De tant de Malheureux qu'immole la Fortune,
Dans ces Champs couverts de Guerriers,
Le bruit, l'éloignement déguisant l'infortune,
Ne laisse voir que des Lauriers.
Un brillant nūage de Gloire
Enveloppe si bien tout ce qu'ont d'odieux,
Des faits que leur audace a placé dans l'Histoire,
Qu'on n'en sent que le merveilleux.

L'Humanité se tait, où parle la victoire;
 Helas! lui reste-il encor quelque crédit,
 Dans un Siècle guerrier qui fait tout son Martire?
 On ne l'écoute plus, le Fer brille, & l'on dit
 C'est une Femme qui soupire.

Quoi donc! Sur d'aveugles fureurs
 Qui plongent dans le deuil des milliers de Familles
 Je n'oserai verser des pleurs?

Ces Champs, où d'heureux Laboureurs
 Voioient l'Or des Moissons tomber sous leur Fancille,
 Seront jonchés de Morts? Ces Lieux jadis si beaux
 Verront souiller de Sang leur émail, leur verdure.

Le liquide Argent des Ruiffeaux,
 Ne sera plus qu'une Onde impure,
 Et moi, je n'oserai, touché de tant de Maux
 Mêler mes vifs regrets à leur plaintif murmure?
 Le Salpêtre brulant écarte les Zéphirs,
 On ne voit plus d'Oiseaux que de sinistre augure,
 Et l'on m'interdit les soupirs?

Laissons au Malheureux le seul bien qui lui reste,
 Celui de regrâter le Bien qu'il a perdu.

Goût barbare, que je déteste!
 Piège cruel par la Gloire tendu,
 Ambitieux Orgueil, si souvent confondu,
 Quand cessera ton ravage funeste?

Et vous ROIS, qui jadis, doux Pasteurs des Humains,
 Faisiés de leur Repos vos plus chères délices,
 Contens d'en être aimés, craignans d'en être crains,
 Ne faisans la Guerre qu'aux Vices:

Quand vos Gardes étoient vos Bienfaits, vos Vertus,
 Que de nôtre Bonheur découloient vos Richesses,

Nos Cœurs étant vos Forteresses,
 Vous possédés ces Cœurs, vous en faloit-il plus?
 L'Etat le plus petit voïoit son sein paisible,

Tant que vous n'aspirés à rien,
 Goûter plus de Repos, jouir de plus de bien,
 Que cet Empire vaste, & que ce Roi Terrible

Qui pour se rendre plus puissant
 Porte un Fer meurtrier de limite en limite,
 Prodigue le Sang innocent,
 Et prend le nom cruel d'avidé Conquérant,
 Pour celui de Père qu'il quite.
 Bientôt de projets en projets,
 Il vole & s'enyvrant de chimères guerrières
 Ses Champs ne seront plus que d'incultes Guèrets,
 Ses Villes d'affreux Cimetières ;
 Il acquiert des Etats, mais il perd des Sujets.
 Je sai qu'un vrai Héros jamais ne tyrannise,
 Mais d'un fier Conquérant l'Arbitraire Pouvoir
 Rarement aussi s'humanise,
 Et croiroit s'abaisser, lors qu'il familiarise.
 Avec la règle & le devoir.
 Vous que la Gloire élève à ces honneurs suprêmes,
 Dont la Victoire altière acompagne les pas,
 Maître de vos desirs, vous surmontant vous mêmes,
 Règnés, mais ne dominés pas.
 Prodiges de Trésors, prodiges de la vie,
 Que pourrés vous répondre au Maître Souverain
 Sur le perfide abus, sur l'usage inhumain
 Du grand Dépot qu'il vous confie ?
 S'il vous a fait Puissans, C'est pour nous rendre heureux,
 Comblés de ses Bienfaits, un Cœur noble, un Cœur tendre
 Devroit se plaire à les répandre,
 Épargner des Sujets, vous exposer pour eux :
 O Rois, pour mériter nôtre Encens & nos Vœux,
 Rendés nous cette Paix qui se fait tant attendre,
 Ne faites plus de Malheureux.



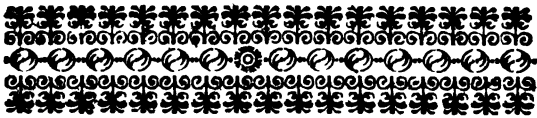
IMITATION

*De ce Vers Latin pris pour Devise, par une
Célèbre Academie de Musique.*

UT RElevet MISera FAta SOLitique
LABores Sileant.

UTile & charmante Harmonie
 RElève nos Cœurs abatus,
 Miracle de l'Oreille & de l'humain Génie,
 FAVORable au Repos, favorable aux Vertus.
 SOLide & passager agrément de la Vie,
 LA Paix à tes Acords seroit toujours unie
 SI nos seupirs, des Rois pouvoient être entendus.] 7





R E P O N S E

*A la Lettre que Mr. X. avoit écrit à l'Auteur
des Difficultés sur la Définition de l'Ame
Journ. de Juill. 1744. p. 81.*

M O N S I E U R ,

Vous ne pouvés pas ignorer ce que je pense de la Lettre a laquelle je me propose de répondre aujourd'hui : Vous savés qu'elle a fait naitre en moi une haute estime pour son Auteur , quoi qu'il me fût encore parfaitement inconnu. Cette estime fut aussi-tôt acompagnée du desir de le connoitre , & d'entrer avec lui dans des relations d'Amitié. Je donai effort à ce desir, dans le Journal d'Octobre passé , pag. 386. Enfin je me félicite avec transport du succès de cette démarche.

Je présume que vous avés lû , *Monsieur* , la Lettre que m'a écrite un Anonime Genevois, dans le Journ. de Décemb. pag. 530. Je lui suis réellement obligé des Instructions qu'il me done ; j'espère de lui en témoigner directement ma réconnoissance. En attendant , je lui done cette preuve de ma dé-

déférence à ses *Observations*, c'est que la 5me. est le motif qui m'engage à développer l'idée que j'ai de la *Solution* que vous avés doné de mes Difficultés.

Je reconois d'abord que vôtre *Solution* m'a conduit a celle que j'ai fait succéder, & que sans celle là, il est vraisemblable que je n'aurois pas aperçû celle-ci. J'ajoute que vôtre Lettre auroit véritablement prévenu la 1re que j'ai eu l'honneur d'adresser à Mr. *Duvoisin*, si vous aviez daigné lui donner un peu plus d'étenduë. Je me plains de ce que la *brieveté* a eu pour vous trop d'atraits, & de ce qu'elle a dérobé au Public, & à mon petit Individu en particulier, des lumières qu'il ne tenoit qu'à vous, *Monsieur*, de répandre. Après cela, ne m'est-il pas permis de me décharger un peu le Cœur contr'elle? Cependant ne vous imaginés pas que le mal que j'en dirai, me fasse perdre de vuë le bien qu'elle a laissé parvenir jusqu'à moi. Mais entrons en matière.

Je m'assûre que vous regardés, avec de très grands Philosophes, le *Sillogisme* come le moien infallible de distinguer par tout la Vérité, *Medium Veritatis judicandæ*. Il m'est donc permis de réduire en Sillogismes la *Solution* dont je fais l'*Analise*. Maj. *Toute Définition exacte & légitime doit distinguer son*

Défini, non seulement de tout autre Etre connu, mais encore de tout autre Etre possible. J'admets avec vous, Monsieur, cette Proposition.

(La Définition de l'Ame humaine, que l'Auteur des Difficultés propose come complete, aux yeux de la droite Raison, est celle ci : *L'Ame humaine est un Etre simple, doüé d'un Entendement & d'une Volonté limités*, p. 598. du Journ. de Juin). Min. Or cette Définition (distingue peut-être son Défini de tout autre Etre connu) mais elle ne le distingue pas de tout autre Etre possible : Donc cette Définition n'est pas complete aux yeux de la droite Raison.

(Or les Difficultés sur l'Ame humaine, suposant que cette Définition est complete, tombent dès la même).

J'ai déjà reconü la Vérité de la Maj. Je reconois aussi celle de la Min. Je l'ai même établie dans ma 1re Lettre à Mr Duvoisin, pag. 376. & 77. Cependant, comme elle n'est pas évidente par elle même, elle a besoin de preuves : Aussi vous en avés avancé : Mais c'est précisément dans l'exposition de ces Preuves, que la Breveté s'est venuë placer mal à propos : Elle a des attraits, la friponne, & quelques fois elle dupe les meilleurs yeux. Franchement, j'aime mieux sa Rivale, la Prolixité. Si celle-

ci n'a pas autant de graces, si elle a même de visibles défauts, elle entend au moins mieux mes intérêts. Voies, *Monseur*, si je ne dois pas l'aimer, elle m'auroit communiqué toutes vos lumières, & nous aurions de vous plus que ces paroles, *Or personne n'oseroit soutenir, je pense, qu'un Philosophe qui ne consulteroit que les lumières de la Raison, trouvat quelque contradiction dans l'existence d'Intelligences finies.*

Dans cette citation, j'ai profité des Avis que me donne une de vos Lettres, particulières, c'est-à-dire que j'ai retranché le *ne*, & le *degagée de toute Matière*, qu'on lit dans l'Original imprimé.

Je conviens que ces Paroles emportent l'absolue possibilité d'Intelligences finies; car tout ce qui n'implique pas contradiction est possible, mais elles n'emportent pas la possibilité d'Intelligences finies, différentes de l'Ame humaine: Cette différence n'y est pas seulement exprimée: Cependant elle fait une partie essentielle de la Mineure qu'il faut établir: Il n'y a qu'à la lire pour s'en convaincre, & je l'ai prouvé dans ma Ire Lettre, p. 375 Ceci est d'ailleurs sensible, car posons la possibilité de l'existence d'Intelligences finies, rien n'empêchera de les placer dans une même catégorie avec l'Ame humaine, à moins qu'on ne les suppose différentes de l'Ame hu-

humaine : Or les paroles citées, n'emportent nullement cette différence.

J'avoué qu'il est facile de la supléer : Il n'y a qu'à ajouter ces mots : „ Or Personne „ n'oseroit soutenir, je pense, qu'un Philo- „ losophe qui ne consulteroit que les lu- „ mières de la Raison trouvât quelque „ contradiction dans l'existence des Intel- „ ligences finies, *différentes de l'Ame hu- „ maine.*

Cependant, en ajoutant même cette différence, je ne conviens pas encore que la *Mineure* du Sillog. soit *suffisamment* établie ; car pour établir la *possibilité de l'existence* d'Intelligences finies, il ne suffit pas de remarquer que l'Idée de cette existence ne renferme aucune contradiction.

J'avoué que cela suffiroit, s'il ne s'agissoit que d'établir la *possibilité absolue* de l'existence de ces Intelligences ; dans ce cas, il suffiroit de considérer cette idée *abstractivement*, & indépendamment de *toutes circonstances*, & si elle ne renfermoit aucune contradiction, on pourroit conclure qu'elle est *absolument* possible.

Mais il faut aller plus loin, lors qu'il s'agit d'établir la *possibilité hypothétique*. On est alors tenu d'envisager, relativement *aux circonstances* ; & si par la combinaison des circonstances, on n'y trouve aucune contra-
tra-

tradiction, on peut conclure qu'elle est possible.

Or la *possibilité* de l'existence d'Intelligences finies, différentes de l'Ame humaine, est, dans notre *Question*, non une Possibilité *absolue*; mais une Possibilité *hypothétique*. Voici pourquoi. J'envisage le *Monde* come *une suite, ou un Système des Etres finis, tant simultanés que successifs, liés entr'eux, ou dépendans les uns des autres; & j'admets la fameuse Définition* que Mr. *Wolf* en donne, en ces mots, *Mundus est series entium finitorum, tam simultaneorum, quam successivorum, inter se connexorum*. De cette Définition, je réduis cette conséquence immédiate, *Le Monde embrasse tous les Etres, qui ont été, qui sont, & qui seront*. Il est évident que le Créateur est excepté. Dès là il est évident, que cette proposition, *l'existence d'Intelligences finies différentes de l'Ame humaine, est possible*, revient précisément à celle ci: *Il est possible que des Intelligences finies, différentes de l'Ame humaine, fassent partie de ce Monde*.

Or qui ne voit que cette *possibilité* est, non pas *absolue*; mais *hypothétique*, c'est-à-dire, *relative au Monde*, dont son objet est supposé faire partie, parce qu'en effet, cet objet ne peut exister, qu'il ne fasse partie de l'Univers, vû que l'Univers n'est autre chose

chose que *la liaison ou la dépendance de tous les Etres finis*? Cela posé, il est évident, que pour établir la *possibilité de l'existence d'Intelligences finies, différentes de l'Ame humaine*, il faut combiner l'idée de ces Intelligences avec le *Monde* dans lequel on souhaite de les introduire.

C'est aussi ce que j'ai essayé de faire, dans le Journal d'Oct. passé; & ce qui a donné occasion à l'Anonyme Genevois, de m'acuser d'être insensible à la beauté de la *brieveté*: Peut être que je mérite cette accusation; au moins est il certain que la *brieveté* ne me touche pas, à beaucoup près autant qu'elle paroît toucher, & vous, *Monsieur*, & le Savant Genevois. C'est ce que je reconois sans peine: Car, par exemple, j'aurois pû vous épargner une Page ou deux de raisonnemens par un seul exemple, dont nonobstant, vous ne serés pas quitte, *Monsieur*, je veux parler d'une *Montre*, quoi que je n'entende guères l'Horlogerie: On nous dit que cette Machine ne ressemble pas mal au Monde même. Je ne conois pas l'époque de l'invention de l'*Aiguille* qui désigne les Minutes; je m'imagine cependant qu'elle n'est pas fort ancienne, & qu'on s'est contenté assés long-tems d'avoir une *Aiguille à heure*. Le Machiniste qui lui inventa une Compagne, dût regarder celle ci come possible:

Poſons qu'il eut voulu en démontrer la *poſſibilité*. Je ne crois pas que la Démonſtration eut été *complete & ſatisfaſante*, ſi, ſe bornant à conſiderer l'Aiguille indice des Minutes, d'une manière *abſtraite* & indépendante des autres parties de la Montre, il eut obſervé que l'Idée de cette Aiguille n'implique aucune contradiction, & eut conclu, *que l'exiſtence de cette Aiguille eſt poſſible*. Nôtre Machiniſte auroit dû, ce me ſemble, combiner entr'elle les parties de la Montre, & après cette combinaison, faire voir, qu'il *eſt poſſible* d'y inférer une Aiguille indice des Minutes.

Il auroit donc dû enviſager l'idée de cette Aiguille, *hypothétiquement, & relativement aux circonſtances*.

J'ai déjà eu ocaſion de faire ici uſage d'une des Lettres particulières dont vous m'avez honoré, Monsieur. Permettés moi de la rapeller encore, & de m'atacher en particulier à l'explication de ce que j'entens par *la Gloire de Dieu, & par une Volonté limitée*. J'ai employé la ire de ces expreſſions dans le Journal d'Oct. pag. 374. & la 2de dans celui de Juill. pag. 598. Les éclairciſſemens que vous me demandés, & ceux qu'ont exigé quelques autres Perſonnes, me perſuadent que bien loin d'avoir été *prolix* ſur ces deux Articles, j'ai donné dans le défaut opoſé. Je dois donc tâcher de

ré-

réparer cette faute, en développant ce que je n'avois fait qu'indiquer. Et d'abord, je vais effaier de prouver, que la *Gloire de Dieu*, combinée avec la *Sagesse de cet Etre Suprême*, influé très efficacement sur cette Proposition de la pag. 375. *Toutes les Planettes qui roulent dans l'Immensité, sont couvertes d'Habitans, admis, come nous, au magnifique Spectacle de la Nature, & capables de comprendre les Instructions qu'elle donne aux Intelligences, sur les Perfections du Créateur.*

Je prens cette expression *la Gloire de Dieu*, dans le sens que lui donnent ordinairement les Philosophes & les Théologiens : Ils la définissent, *l'Assemblée des Perfections Divines, entant qu'elles sont connues à la Créature raisonnable.* Je ne rechercherai pas, si cette *Définition* est inséparable du *Défini* dans tous les Auteurs qui en ont traité, & en particulier dans les Livres sacrés. Il me suffit que le sens que je lui donne est usité, & d'ailleurs reçu dans nos Eglises.

Elles considèrent la *Gloire de Dieu* relativement à la conoissance que les Créatures Intelligentes ont des Perfections Divines. C'est ainsi qu'elles disent, que Dieu *révèle ou manifeste sa Gloire*, lors que Dieu révêlé, médiatement ou immédiatement ses Adorables Perfections, soit à la Créature Intelligente

en général, soit à l'Home en particulier. C'est ainsi encore qu'elles afirment, que l'Home *avance la Gloire de Dieu*, lors que l'Home prouve *par ses actions*, qu'il est convaincu & pénétré des Souveraines Perfections de l'Être Suprême. C'est ainsi enfin, qu'elles aculent l'Home, d'*obscurcir & de deshonorer la Gloire de Dieu*, lors que les actions de l'Home ont pour *motifs*, des Idées injurieuses à Dieu & à ses Atributs. Tous les *Pêcheurs d'Habitude* se trouvent dans ce funeste cas.

Il est évident par toutes ces façons de parler ordinaires dans la Philosophie, & dans la Théologie, soit Dogmatique, soit Morale; il est évident, *dis-je*, que la *Gloire de Dieu* emporte une relation à la *connoissance que les Intelligences créées peuvent avoir des Perfections Divines*.

De cette vérité, je déduis ces deux Propositions, 1^o. La *Gloire de Dieu* est plus grande à proportion du nombre des *Créatures raisonnables*, qui connoissent les *Perfections Divines* & qui en sont pénétrées. 2^o. La *Gloire de Dieu* sera infinie, si un nombre infini de *Créatures* reconnoissent les *Perfections* de leur *Créateur*. Et vice versa. Ici qui ne voit qu'il n'y a qu'à transporter ce nombre *Infini de Créatures Intelligentes* dans les Planètes de la Pluralité des Mondes, & qu'on posera

en même tems l'Infinité de la Gloire de Dieu ?

J'ajoute, que l'Infinité de cette Gloire, c'est à dire, la plus Grande Gloire de Dieu, est l'unique but que cet Etre Suprême s'est proposé dans la Création du Monde, & qu'il se propose encore dans sa Conservation & dans son Gouvernement.

Cette Proposition a été solidement démontrée par plusieurs Philosophes, & entr'autres par le lumineux Mr. Wolf, qui l'a traitée, à sa manière, dans sa Théologie Naturelle.

Elle est d'ailleurs reconuë par nos Théologiens, come une vérité tres expressément révélée dans nos Livres Saints, & dès là même, essentielle au Système de notre Foi. C'est pourquoi ils l'ont défendue avec beaucoup de force contre les Sophismes de Mr. Baile.

Je pourrois donc me dispenser d'insérer ici la démonstration de cette vérité; mais de peur qu'on ne m'accuse d'accorder mon assentiment à une Proposition qui n'a pas un souverain degré d'évidence, je soumets avec plaisir les fondemens de mon assentiment à votre judicieux examen. Je les exprime ainsi.

1°. Dieu s'est proposé un but dans la Création de l'Univers. On ne peut contester cette Proposition, sans choquer de front un des
plus

plus glorieux Atributs de l'Être Suprême, je veux dire, *Sa Sagesse*. Car la 1^{re} note caractéristique de *la Sagesse* emporte, que l'*Agent Sage* propose un but à ses Actions. Or la Création de l'Univers est *une Action* de la Divinité. Je pourrois ici faire valoir encore le *Principe de la Raison suffisante*.

2^o. Ce but que Dieu s'est proposé dans la Création de l'Univers ne peut pas se trouver dans l'Univers lui-même. Car l'Univers est le moïen que Dieu a choisi pour atteindre son but, *per ipsam hypothésin*. Or qui ne sait que le moïen doit être différent du but ?

3. Si le but de la Création ne se trouve pas dans l'Univers créé, il faudra le chercher hors de l'Univers. Cela est évident.

4. Il faudra donc le chercher dans Dieu même. Ceci n'est pas moins évident, parce qu'entre le Créateur & la Créature, il n'y a point de milieu.

5. Le Créateur auroit il eu en vüe d'acquiescer par la Création, quelque *réalité*, quelque *Perfection*, qui eut manqué jusques là à son Essence ? Mais qui ne voit que l'*affirmative* de cette Question, iroit à l'*absurde* & au *blasphématoire* ? Car qui ne sait, que l'*Être Souverainement Parfait* est dès là même *parfaitement suffisant à lui-même*, & absolument indépendant de tout-ce qui existe & qui peut exister hors de lui ?

6. Si donc l'Être Suprême n'a pas tiré du néant l'immense Univers pour aquerir quelque Perfection qu'il n'eut pas encore, puis qu'il est d'ailleurs établi qu'il a eu un but, Parag. 1. ; il est évident que ce but ne peut être que la *Manifestation des Perfections que le Dieu Bienheureux possède de toute Eternité*. En éfet, il n'y a point de milieu : Il faut de toute nécessité que le Créateur ait eu en vuë, ou d'aquerir par la Création quelque Perfection qui manquât jusques là à son Essence, ou de manifester les Perfections de cette Essence elle même aux Intelligences qu'il alloit tirer du néant.

Mais je viens de prouver, Parag. précéd, que le 1er est impossible & blasphématoire; il faut donc absolument poser le 2d.

7. *Les Perfections Divines, conuës par les Créatures raisonnables, constituent ce que les Philosophes & les Théologiens apellent, la Gloire de Dieu.*

8. Or en prouvant, que la *Manifestation, ou Révélation des Perfections Divines aux Intelligences créées, est le but de la Création*, il est évident que j'ai prouvé par là même, que la *Gloire de Dieu* est le but que cet Être Suprême s'est proposé, en amenant à l'existence le Monde dont nous faisons partie. Car cette Vérité est précisément ce que je devois démontrer.

Je pourrois ajouter à cette 1re Démonstration, une 2de puisée dans la *Bonté de Dieu*. En effet, il n'y a qu'à s'attacher un peu à l'idée de cet Atribut Divin, pour découvrir la connexion nécessaire qu'elle a avec cette Proposition, *La Gloire de Dieu est le but de la Création de l'Univers.*

Mais la certitude même empêche d'établir toutes les preuves sur lesquelles elle est appuyée. Cette certitude semble même me reprocher que je me suis trop étendu à l'établir. Aussi je me hâte de la combiner avec la Notion de la *Sagesse Divine*.

Je ne m'arrêterai pas à démontrer que Dieu est un Etre *souverainement Sage*: Ce brillant Atribut de la Divinité est trop évidemment renfermé dans l'idée de l'*Etre Tout Parfait*. Je me bornerai à développer la Notion de la *Sagesse*. Je dis donc qu'elle emporte, 1°. Que l'Agent sage prépose à ses Actions un but excellent, c'est-à-dire, convenable à sa Nature. 2. Qu'il choisit les moïens les plus propres à atteindre ce but. 3. &c. Je m'arrête au 2d. caractère de la *Sagesse*, parce qu'il me suffit: En effet, il est démontré, 1. Que Dieu s'est proposé un but dans la Création de l'Univers, & 2°. Que ce but est *sa Gloire* & même *sa plus grande Gloire*. Je puis donc conclure, qu'en créant le *Monde*, Dieu a employé le

moïen le plus propre à atteindre infailliblement son but, & à remplir ses vûes dans toute leur étendue, parce, d'un côté, que cette Conclusion entre essentiellement dans la Notion de la Sagesse; & que de l'autre, Dieu est un Etre souverainement Sage*.

Cela posé, je rapelle ce que j'ai établi plus haut, je veux dire, que la Gloire de Dieu est plus ou moins grande, a proportion qu'est plus ou moins grand le nombre des Intelligences qui reconnoissent avec conviction les Perfections du Créateur. Si donc la plus grande Gloire de Dieu est le but de la Création, il est démontré que la Sagesse du Créateur a tiré du néant un nombre innombrable d'Intelligences, capables de s'élever à la conoissance de ses Perfections.

La Théologie Naturelle nous apprend, que le moïen naturel d'arriver à la Notion des Perfections Divines, c'est la contemplation de l'Univers, Car les Choses Invisibles de Dieu, s'y voient come à l'œil, depuis la Création du Monde, étant considérées dans ses Ouvrages, Rom. I. 20. Or puis qu'un nombre innom-

* Non potest concipi major & perfectior sapientiâ, quam quâ finis optimus constituitur, & media eliguntur, quæ certò & viâ brevissimâ, ad eundem ducunt, & quibus finem ex arte consequi datur; finisque particulares omnes ita sibi invicem subordinantur, ut remoliorum media sint propiores, & omnes tandem simul medium finis ultimi. Parag. 920. Metaph. Wolf.

nombre d'Intelligences doivent s'élever à l'adoration des Atributs Divins, il faut que ces Intelligences soient en position convenable à leur destination, c'est-à-dire, que les Places qu'elles occupent dans le Monde doivent être propres à la contemplation de ce même Monde dont elles font partie.

Après tous ces Eclaircissemens, il s'agit de savoir 1. Si les Planètes de notre Système Solaire sont couvertes d'Habitans, admis comme nous, au magnifique Spectacle de la Nature, & capables de comprendre les Instructions qu'elle donne aux Intelligences sur les Perfections du Créateur. Il s'agit encore de savoir, 2. Si de semblables Planettes, & de semblables Habitans roulent autour de chacune des Etoiles, soit celles que nous apercevons, soit celles qui nous échappent.

Je n'hésite pas de prononcer l'affirmative, & ce que j'ai fait précéder m'y conduit nécessairement & évidemment.

Elle reçoit un nouveau jour, lors que je la compare avec cet Ancien Aphorisme. *Deus & Natura nil facit frustra, Deus ne facit nihil in vain.* Il me paroît aussi incontestable, qu'est incontestable la Sagesse de Dieu même, de laquelle il découle immédiatement: Car nous agissons en vain, 1. Lors que nous ne préposons aucun but à nos Actions; 2. Ou lors que nous employons

des moyens peu propres à nous conduire au but proposé. Or l'un & l'autre sont directement opposés aux deux grands caractères de la Sagesse. Cependant, il me paroît évident, qu'en niant la *Pluralité des Mondes habités*, on choque de front l'Axio-me, *Deus nil facit frustra*.

Ce conflit deviendra plus palpable, si on fixe un moment sa vuë sur le Firmament, & si on ajoute le *Cui bono* des Anciens.

Mais pourquoi m'arrêter à développer avec tant d'étendue un *Argument*, de la force duquel vous ne doutez pas, Monsieur? Voici les motifs de mon procédé: 1. Deux personnes peuvent convenir d'une Vérité, & diférer cependant dans le choix des preuves sur lesquelles cette Vérité est appuyée; elles peuvent encore diférer dans la manière de concevoir les mêmes preuves: Or je sai que vous admettez, Monsieur, la *Conclusion* que j'ai tâché d'établir: Et eu égard aux *Prémises* d'où je l'ai déduite, je suis bien aise de les soumettre à votre examen. 2. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, que quelques Personnes m'ont accusé d'avoir fait entrer dans la Solution de mes *Dificultés*, un Principe à peu près chimérique, ou au moins, bien éloigné de la certitude: Dès là, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de le soutenir,

Qu'il me soit encore permis d'ajouter ; que la pluralité des Mondes habités me paroit avoir une relation assez étroite avec notre Ste. Religion. Car 1. elle nous donne une Idée plus relevée de la Majesté Divine, & une notion plus distincte de cette Barole d'un grand Prophète. (Ec. Chap. XL. 15.) *Voilà les Nations font. (aux yeux de l'Eternel) come une goutte qui tombe dans le Saux, & elles sont réputées come la menüe poussière d'une Balance.* 2. Cette Hypothèse peut enflammer nôtre zèle, & nous faire entrer avec conviction, dans l'Esprit du Roi Prophète, lors qu'es adressant à Dieu, il lui parle ainsi : *Eternel, notre Seigneur & que ton Nom est magnifique, par toute la Terre, & que tu as mis ta Majesté au dessus des Cieux.* Quand je regarde tes Cieux, l'ouvrage de tes doigts, ta Terre & les Estalles que tu as arrangées ; je dis *Qu'est ce que l'Homme ; que tu te souviennes de lui, & du Fils de l'Homme que tu l'as visité ?* [Ps. 8.] *O Eternel, que tes œuvres sont magnifiques, & tes pensées sont merveilleusement profondes.* [Ps. 192.] *Ta Science est trop merveilleuse pour moi ; elle est si haut élouée que je ne saurois y atteindre.* [Ps. 139.] 3. Enfin cette Hypothèse peut nous aider efficacement à concevoir l'immensité de la Charité de Dieu en Jésus-Christe. C'est ce que chacun peut apercevoir d'un premier coup d'œil.

Je pourrois faire voir encore, que la *Pluralité des Mondes habités* étend son Influence, jusques sur la célèbre Question, de *la permission du mal*. Mais une discussion de cette Nature m'emporteroit trop loin: Je dois plutôt me hâter d'arriver au 2. Eclaircissement que je dois à votre demande, Monsieur, & à celle de quelques autres Persones.

Il s'agit du sens de cette expression, une *Volonté limitée*: Je l'ai faite entrer dans la Définition de l'Âme humaine: Je conviens d'abord qu'elle est un peu extraordinaire; elle est relative à ce qui la précède, c. à. d. à l'*Entendement*; en effet; je considère la *Volonté* come dependante de l'*Entendement*; & dès qu'on pose un *Entendement limité ou fini*, je tiens qu'on pose en même tems un *Volonté limitée ou finie*. J'ajoute que j'ai opposé la *limitation* de l'*Entendement* & de la *Volonté* de l'Âme humaine, à l'*illimitation* de l'*Entendement* & de la *Volonté* de l'Etre Suprême. (Voyez le Journ. de Juin, pag. 597.) Or en affirmant que la *Volonté Divine* est *illimitée ou infinie*, j'affirme que la *Volonté Divine* est un *Acte Unique*, & nullement une *Faculté* susceptible de plusieurs *Actes successifs*. Je dois donc par la *raison des contraires*, affirmer, qu'une *Volonté limitée* est, non un *Acte Unique*, mais une *Faculté qui s'exerce par plusieurs Actes successifs*.

Ceci

F E V R I E R 1745. 185

Ceci découle immédiatement de la notion de *l'Etre Infini*: Je regarde l'Etre Infini come un Etre qui possède actuellement toutes les réalités qui sont composibles en Lui. Je regarde au contraire *l'Etre fini* ou limité, come un Etre qui est susceptible de plusieurs modifications successives, parce qu'il ne possède pas actuellement tout ce qu'il peut recevoir. *Dicitur Ens Infinitum cui omnia simul actu influit, quæ in eo possibilia sunt*, Par. 109. Metaph. Wolf.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, & un sincère attachement.

MONSIEUR,

A BONVILLARD le
21. Janv. 1745.

Votre très humble & très
obéissant Serviteur.

B. DU VOISIN.



NOU-



NOUVELLES DE LITERATURE ET DES BEAUX ARTS.

G E N E V E .

AU défaut de Nouvelles Littéraires, en voici quelques unes qui regardent les Beaux Arts. Mr. *Jean Daffier* célèbre Graveur de nôtre Ville, vient de faire la Médaille de la Reine de *Hongrie*. Il y a parfaitement réuffi, & quoi qu'il ne foit plus à la fleur de l'âge, cette Médaille ne le cède à aucun de ies autres Ouvrages. Le Revers est une Minerve avec ces mots, **ET MENTE ET ARMIS**. La Tête est fort belle, & très réffemblante. Elle a été copiée sur un bon Portrait fait depuis peu d'après Nature. Il est de la main de Mr. *Liotard*, habile Peintre en Miniature de nôtre Ville.

Mr. *Liotard* a un Frère à *Paris*, qui est auffi un excellent Deffinateur, mais qui s'est tourné du côté de la Gravure. On a déjà divers beaux Ouvrages de lui. Il travaille actuellement à doner au Public la Vie de *St. Bruno*, d'après les précieux Tableaux que les Curieux admirent dans le petit Cloître des Chartreux de *Paris*. Mr. *Lio-*

Liotard travaille conjointement avec Mr. *Soubeiran*, aussi Gênois, & dont le Burin est fort estimé des Connoisseurs. Nous avons vû trois ou quatre Estampes de cette Histoire, qui promettent beaucoup. Ils ont comencé par l'Histoire, ou plutôt par la Fable du *Chanoine donné*, & ils pousseront jusqu'à la mort de *St. Bruno*.

Ce dernier Tableau du fameux *Le Sueur* est celui que les Experts estiment le plus. Ils disent qu'il est traité d'une manière savante, tant pour la noble disposition des Figures, que pour les différentes expressions des Religieux qui regardent leur Père expirer. L'un lève les yeux & les mains au Ciel, comé pour le suivre en Esprit. Il y en'a qui baissent la tête & qui se prosternent contre terre. Mais ce que l'on trouve dans ce Tableau de traité avec une exacte admirable, c'est la lumière d'une Lampe qui est répandue sur tous les Corps d'une manière toute singulière, & qui fait un effet merveilleux.

Quelque tems après la mort de *Le Sueur*, qui mourut âgé seulement de 38. Ans, quelques Persones gâtèrent & défigurèrent quelques uns de ses Tableaux. Pour sauver les autres, on fut obligé de les couvrir de Volets. On attribue cette infame action à la jalousie de quelque Peintre. Voici ce que

que Mr. de *Voltaire* a dit là dessus dans son Discours contre l'Envie ;

Quelle étoit v^otre erreur, ô vous Peintres Vulgaires,
 Vous Rivaux clandestins, dont les mains téméraires
 Dans le Cloître où BRUNO semble encore respirer,
 Par une lâche envie ont p^u défigurer
 Du Zeuxis des François les Savantes Peintures ?
 L'honneur de son Pinceau s'acrut par vos injures :
 Ces lambeaux déchirez en sont plus précieux,
 Ces traits en sont plus beaux, & vous plus odieux.

En 1730. les Chartreux de *Lion* eurent le bonheur de découvrir où avoient passé les *Esquisses* de ces beaux Tableaux, & de les acquérir. Ce sont des Morceaux précieux à conserver dans leur Maison.

On travaille à *Augsbourg* à un beau Recueil d'Estampes, qui représenteront les plus habiles Peintres & Sculpteurs. On nous a fait demander le Portrait de Mr. *Arlaud*, célèbre Peintre en Miniature de nôtre Ville, pour le faire graver & lui donner place dans ce Recueil. Il mourut au Mois de Mai 1743. & au Mois de Juin suivant, on vit son Eloge historique dans le *Journal Helvétique*. On nous a envoié cette Estampe d'*Augsbourg*. Nous l'avons trouvée fort belle & fort ressemblante. Il est vrai que nous avons envoié un excellent Original du fameux *de Largilière*, qui avoit représenté Mr. *Arlaud* peignant sa *Léda* & on l'a bien copié.

Puis que j'en suis sur les habiles Peintres de nôtre Ville, je n'en dois pas oublier un qui s'est allé établir à *Londres* depuis quelque tems. C'est un jeune Home d'une de nos meilleures Familles. Il avoit commencé à étudier en Droit, & sa destination naturelle étoit de penser aux Emplois de la Magistrature. Mais sa passion pour la Peinture a été si forte qu'elle a fait taire toutes les autres. Il s'est perfectionné à *Paris* & ensuite en *Italie*. Il peint également à l'huile ou en pastel: Mais cette dernière manière est devenue plus à la mode, & on la trouve plus avantageuse pour la fraîcheur des Carnations. Il est fort employé en *Angleterre* pour cette sorte de Portraits.

Voilà un nombre assez considérable de *Génevois*, qui se distinguent dans la Peinture ou dans la Gravure. Il est vrai que pour l'ordinaire, dès qu'ils ont acquis un certain degré d'habileté, ils quittent leur Patrie. Il leur faut un plus grand Théâtre pour déployer leurs Talens. Cependant nôtre Ville n'est pas dépourvüe de bons Peintres. Nous en avons qui résident & qui travaillent avec succès.

B A L E.

LE second Tome du *Suplement au Dictionnaire de Moreri*, Edition de Bâle, étant

étant achevé, la Veuve du Sr. Jean Christ prie les Soucrivans de faire retirer leurs Exemplaires, en payant *Cinq Florins* valeur d'Empire pour le III. Tome, qui s'imprime actuellement. Ce dernier Volume sera achevé beaucoup plus promptement que ceux qui l'ont précédé, l'Auteur ayant fini entièrement sa Collection, & trois Presses roulant continuellement sur cet Ouvrage. Le Second Volume, qui se délivre présentement renferme environ douze Feuilles plus que le premier. Les Soucrivans voient par là qu'on leur tient beaucoup au delà de ce qu'on leur avoit promis. L'Ouvrage est très bien exécuté. Les deux Tomes qui ont parû renferment diverses choses curieuses & intéressantes, & l'on y corrige les Fautes qui s'étoient glissées dans le Corps du Dictionnaire. Ceux qui n'auront pas souscrit pendant le cours de l'impression ne doivent point espérer d'obtenir cet Ouvrage au prix de la Souscription, si tant est qu'il en reste encore alors quelques Exemplaires.

NEUCHÂTEL:

IL a parû depuis peu en cette Ville un
 80. d'environ 150. pages, intitulé: *Sermons sur divers Textes de l'Écriture Sainte,*
 par

par J. P. C. S***** *Ministre du St. Evangile.* Il est dédié à L L E E. | les Seigneurs Bourguemaitres & Sénateurs de la Ville & République de ZURICH. Ces Sermons sont très pathétiques; il y règne beaucoup d'Onction & de Pieté, & ils peuvent contribuer efficacement à l'Edification de ceux qui ont leur Salut à cœur.

ON nous a fait conoitre de divers Endroits, que l'on souhaiteroit que M. VERNET, Pasteur & Professeur en Théologie à Genève, dona au Public la Continuation de son excellent *Ouvrage sur la Vérité de la Religion Chrétienne*, tiré du Latin de Mr. TURRETTIN, dont les premières Parties ont reçu de tous les Connoisseurs, les applaudissemens & les eloges qu'elles méritent a si juste titre. On seroit très fâché que la Modestie de l'Auteur pût lui cacher les raisons fortes & pressantes qui doivent l'engager à publier incessamment la Suite d'un Ouvrage si utile à l'Eglise; & des Persones pieuses & zélées conjurent Messieurs ses Collègues, par le Canal de nôtre Journal, de vouloir bien les lui faire sentir, & le déterminer à une publication si avantageuse à toutes les Communions Chrétiennes.

Le

LE Public: souhaiteroit d'avoit la suite de *l'Histoire Romaine d'Echard*, dont on n'a vû ici que les XII. premiers Volumes. Les Souscrivans s'atendoient que cette Histoire seroit poussée jusqu'à la prise de *Constantinople* par les Turcs; Epoque par laquelle cet Ouvrage doit naturellement finir.

T A B L E.

E xplication de ce que St. Paul dit du V. Comandement dans son Epitre aux Ephésiens.	99
Remarques sur un Extrait doné par les Journalistes de Trévoux, des Lettres de Calvin à Jaques de Bourgogne.	118
Lettre du Frère Truelle aux Editeurs, à l'ocasion d'une Lettre atribuee à Mr. Rousseau contre les Francs-Maçons.	145
La Guerre, Idille.	162
Initation d'un Vers Latin.	165
Réponse de l'Auteur des Difficultés sur la Définition de l'Ame à la Lettre de Monsieur X.	166
Nouvelles Littéraires & des Beaux Arts.	186

ERRATA de janvier 1745.

Pag. 55. lig. 15. Qui ne sont pas inconnus, lisés, qui ne vous sont pas inconnus.

Pag. 60. lig. 9. selon ces loix', lisez, selon les loix.

Pag. 63. lig. 19. Phenanus lisés Rhenanus.